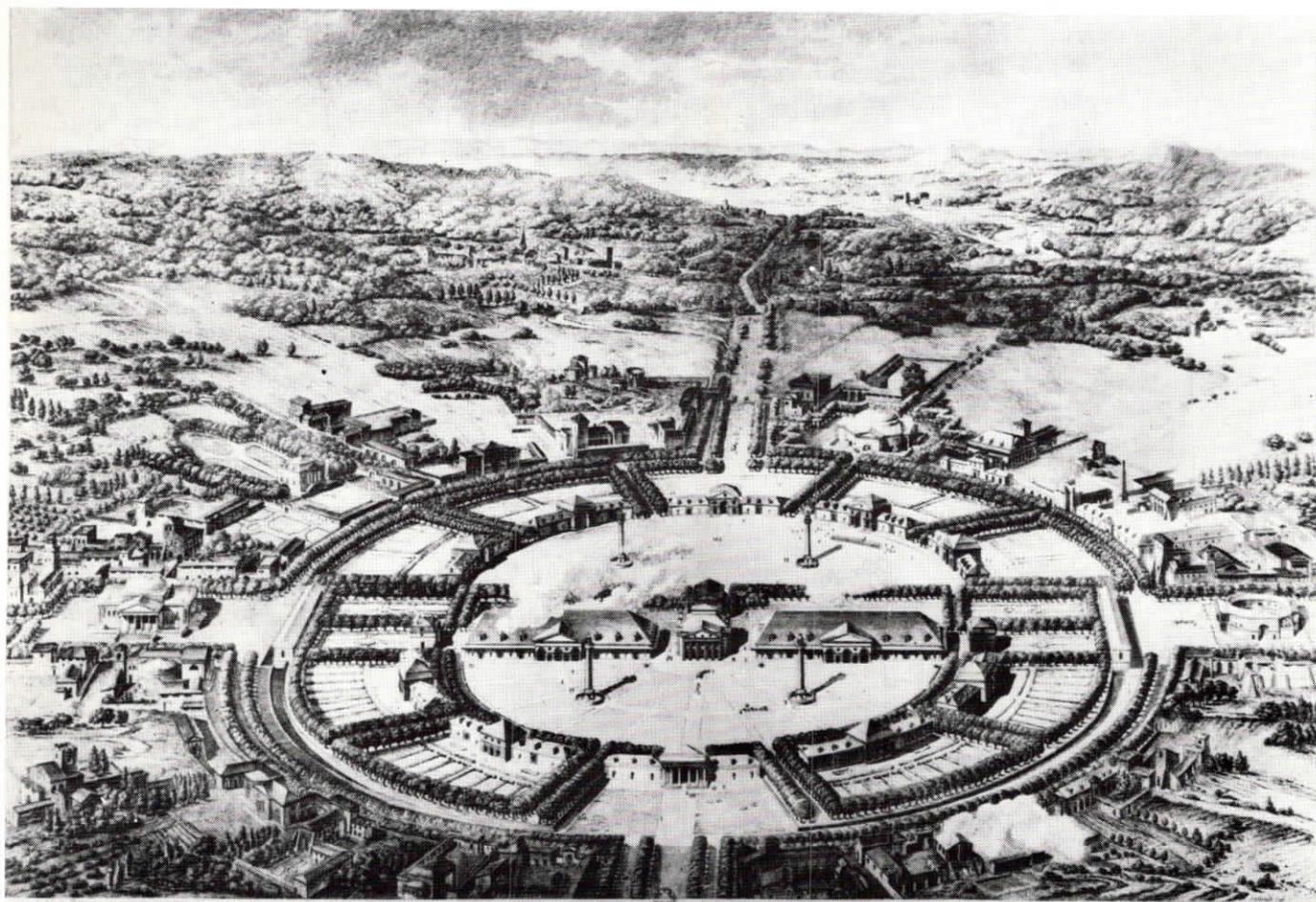


l'éducation

2,50f



Vue perspective de la Ville de Chaux

■ propositions pour une modernisation du système éducatif français
■ rendement de l'école ■ combien de bacheliers dans 20 ans ■ au Centre international de réflexion sur le futur

n° 236 ■ 20 février 1975

bulletin de liaison des universités françaises

Seule publication spécialisée traitant des problèmes d'enseignement supérieur

N° **6** à **8** (numéro spécial)

Les Universités et leurs U.E.R. 1974-1975

Comment dans la pratique se constituent nos Universités ? Cet ouvrage, véritable annuaire des Universités et de leurs Unités d'enseignement et de recherche, se révèle pour tous, enseignants et étudiants, un indispensable document de renseignements et de travail.

28 F (+ 2 F pour frais d'envoi)

N° **9**

La formation des maîtres

Un dossier important s'il en est... mais la matière est vaste et d'autres réflexions suivront dans de prochains bulletins de liaison.

Gestion du conseil scientifique d'une U.E.R.

Index analytique des textes administratifs parus depuis le 1/1/1974 et concernant l'enseignement supérieur.

10 F (+ 2 F pour frais d'envoi)

Abonnement annuel : 45 F

Commandes et paiements à adresser à :

ASSOCIATION D'ÉTUDE POUR L'EXPANSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
173, boulevard Saint-Germain - 75272 PARIS - Cedex 06 - Tél. 548-88-50

3 sur votre agenda

6 mots croisés - bridge

à l'ordre de la semaine

8 réforme : nous ouvrons le débat

10 de la maternelle à l'école élémentaire

10 les collèges

12 les lycées d'enseignement professionnel

12 les lycées d'enseignement général

13 le baccalauréat

14 les formations spéciales

14 les enseignants

16 les directeurs

16 l'inspection

17 la vie des lycées et des collèges

18 les parents

23 jeunes : UNCAL ; CNAJEP

cette école innombrable

19 un problème par semaine : à qui profite l'école ? entretien avec Jacques Hallak

24 huit millions de bacheliers dans vingt ans, par Alfred Sauvy et Jean-Claude Chesnais

27 étude : psychanalyse de l'éducation, par Jacques Ardoino

28 documentation : images pour la classe, par Pierre Ferran et Gérard Fournier

29 vous avez la parole : la concertation pédagogique, par Jean Massonat et Michel Piolat ; quelques idées toujours d'actualité, par J. Auxiette ; courrier des lecteurs

l'homme créateur

32 nocturnes, par Josane Duranteau

33 cinéma : un homme et une femme, par Etienne Fuzellier

34 disques : musique et théâtre, par Georges Rouveyre

le monde comme il va

35 au balcon de l'an 2000, une enquête de Paul Juif

photos - couverture et p. 35 : Roger-Viollet.

l'éducation

fondée en 1945
par Gustave Monod et Louis Cros

Rédaction, publicité, annonces
13, rue du Four, 75270 Paris Cedex 06
Tél. : 326-36-92

Abonnements
BP 36511, 75526 Paris Cedex 11
Tél. : 345-37-21

Le n° : 2,50 F
Abonnement annuel : France 50 F
étranger 65 F

meublier
VS

le mobilier scolaire le plus vendu en europe



Catalogue et devis gratuits sur demande

mobilier **VS** s.a.r.l. 28, Bd de Lesseps 78000 Versailles tél. : 951.05.21 - 951.68.15

déesse publicité

VACANCES DE PAQUES

23 mars au 6 avril

SKI ● Voyage départ Paris
● Hôtels confortables
● Cours de ski compris

14 jours depuis 870 F

Groupes pour JEUNES (20 à 30 ans)
Groupes spéciaux pour FAMILLES

BALEARES par avion, avec excursions : 990 F
COSTA BRAVA, séjour avec excursions : 590 F
GRECE, circuit compl. av. conférencier : 1 630 F
U.R.S.S. par avion : 2 000 F

et autres activités présentées par

LE LIEN EUROPEEN

ASSOCIATION UNIVERSITAIRE

61, Faubourg-Montmartre, Paris-9^e. TRU. 51-24

Correspondant du B.P.T., Licence A 179

Veillez, sans engagement, m'envoyer votre programme détaillé
PAQUES 75 pour Membres de l'Enseignement.

M. - Mme - Mlle

N° Rue

à

Code postal, n° E.N. 7



opération aéroports jeunesse

Vous souhaitez animer vos cours avec des techniques et des moyens audio-visuels.

AEROPORT DE PARIS

met à la disposition des établissements d'enseignement, un ensemble pédagogique multimédia, agréé par l'OFRATEME :

aéroports jeunesse

Cette opération destinée aux élèves de 11 à 15 ans, vous permettra de traiter des transports aériens d'une façon passionnante et inédite.

Pour obtenir toutes informations, demandez la documentation AP2, en précisant vos nom, disciplines enseignées et classe, ainsi que les coordonnées de votre établissement à :



AEROPORT DE PARIS,
Département des Relations Extérieures,
291, boulevard Raspail - 75 0 14 PARIS

conférence

■ **La science en marche** par François Le Lionnais, conseiller scientifique, président d'honneur de l'Association des écrivains scientifiques de France, le mercredi 5 mars à 19 heures, à La Ligue française de l'enseignement, 3, rue Récamier, 75341 Paris Cedex 07. Tél. : 548-88-71.

stages

■ **Au lycée climatique d'Arcachon** : « communication non verbale » du 24 au 28 mars. Ce séminaire est destiné aux éducateurs, depuis l'enseignement pré-élémentaire jusqu'à la formation continue, s'intéressant à la recherche pédagogique. Les participants chercheront à mettre en commun leurs connaissances tant pratiques que théoriques. Un travail de groupe s'effectuera dans la journée après un bref exposé préliminaire, le soir des ateliers (théoriques ou pratiques, au choix de chaque participant). Renseignements complémentaires et notices d'inscription : CRDP, 75, cours Alsace-et-Lorraine, 33075 Bordeaux Cedex.

■ **Formation à l'animation.** Le Centre national UFCV vient de publier son programme de stages sur ce thème. De nombreuses sessions de durées variées sont proposées aux travailleurs sociaux, enseignants, responsables d'équipements : analyse des institutions, problèmes relationnels, initiation à l'économie, formation à la gestion, réflexion sur les problèmes culturels de notre temps (cinéma au Festival de Cannes, musique au Festival d'Avignon, création et vidéo-animation en août à Annecy). Ces stages, agréés comme unité de valeur CAPASE, bénéficient, en outre, des avantages de la loi de formation professionnelle permanente. Programme sur simple demande à : UFCV, 54, rue du Théâtre, 75015 Paris. Tél. : 577-02-20.

■ **Formation à la méthode Nelger — pour une nouvelle approche de la musique.** Différents stages, seront organisés au cours de cette année à l'intention des enseignants du cycle élémentaire, du 1^{er} cycle du second degré, des CET, des centres médico-pédagogiques, des professeurs de musique, des animateurs sociaux-éducatifs et de toutes les personnes intéressées. Le premier d'entre eux aura lieu à Delle, dans le cadre du

mois musical du Centre culturel de cette ville, les 3, 4 et 5 avril (date limite d'inscription : 22 mars). Pour tous renseignements et inscriptions : Centre de développement et d'animation concertée, 29, avenue Sarraill, 90000 Belfort. Tél. : (84) 28-53-40.

journées d'études

■ **A l'université de Bordeaux III** : journées d'études sur l'audiovisuel les 17 et 18 mars, s'adressant aux cellules d'information et d'orientation des universités françaises. Renseignements : Cellule d'information et d'orientation de l'université de Bordeaux III, domaine universitaire, 33405 Talence. Tél. : (56) 80-73-66.

revues

■ **Le n° 59-60 de la revue trimestrielle « Tiers Monde »** — éditée par l'Institut d'étude du développement économique et social (IEDES) et diffusée par les PUF, 12, rue Jean-de-Beauvais, 75005 Paris (abonnement : 88 F) — s'intitule « L'école et le tiers monde en 1974 ». Cette publication de 452 pages est le sixième numéro que cette revue consacre aux problèmes d'éducation. Alors que les numéros précédents traitaient surtout des problèmes économiques, celui-ci montre les difficultés que rencontre, dans les pays du tiers monde, le développement de l'institution scolaire convenue actuellement dans les pays industrialisés.

■ **Les « Cahiers pédagogiques »**, dans leur n° 129, décembre 1974, qui porte le titre « C'est la faute au primaire », traitent d'un important problème : l'insertion de l'élève de CM2 en sixième. La pièce maîtresse du dossier est constituée par le dépouillement d'une enquête menée auprès d'enseignants de sixième, et qui établit le bilan des difficultés spécifiques du passage CM2/6^e et des efforts de coordination entrepris (mensuel publié par CEL, BP 282, 06403 Cannes - abonnement : 45 F).

■ **Le thème de l'école maternelle** continue d'inspirer articles et dossiers :
• le n° 92, 3^e trimestre 1974, de **Documentation et information pédagogiques**, bulletin du Bureau international d'éducation/Unesco, est une bibliographie sélective sur « l'éducation préscolaire » (revue trimestrielle Unesco, place de Fontenoy, 75700 Paris - abonnement : 86 F) ;

• dans un dossier intitulé « Les maternelles », le n° 347, janvier 1975, de **L'école et la nation**, pose les problèmes de la finalité et du fonctionnement de cette institution (mensuel, 168, rue du Temple, 75003 Paris - abonnement : 70 F) ;

• le n° 10, décembre 1974, de **Pédagogie** regroupe, en un dossier « Les maternelles », plusieurs articles traitant de la finalité de l'école maternelle, de la pédagogie qui y est pratiquée, et de son insertion au niveau du quartier (mensuel, 15, rue Louis-David, 75016 Paris - abonnement : 55 F).

Geneviève Lefort

théâtre

■ **Le Théâtre de la Plaine**, 13, rue du Général-Guillaumat, Paris-15^e (Tél. : 842-32-25), reprend, jusqu'au 2 mars, **La savane** de Ray Bradbury (traduction de Jacques Legris). Nous avons signalé, dans notre numéro du 2-5-1974, tout l'intérêt de cette représentation de l'un des maîtres de la science-fiction. Il n'est donc, heureusement, pas trop tard, pour ceux qui n'avaient pas pu voir alors ce spectacle au Biothéâtre, pour découvrir cette « savane » — du mercredi au samedi, à 21 heures, et le dimanche à 17 heures — où se pose, de façon bouleversante, le problème de l'homme, et de l'enfant, aux prises avec le monde et avec ses rêves.

■ **A partir du 25 février, le Théâtre national de Strasbourg accueillera « En r'venant de l'expo »**, de Jean-Claude Grumberg, récemment créé au Petit Odéon (mise en scène de Jean-Pierre Vincent). La « Belle Epoque », de 1900 à la guerre, y est évoquée, dans la futilité un peu sordide de ses chansons sentimentalo-patriotiques et la difficulté des luttes syndicales. Un spectacle intelligent, souvent prenant, à voir, au moins, pour la « démystification » de ces années dites heureuses, et le talent des interprètes.

exposition

■ **« Le siècle de Louis XV »**, jusqu'au 5 avril à l'hôtel de la Monnaie. Les documents et objets rassemblés à l'occasion de cette exposition évoquent non seulement la vie quotidienne mais aussi la vie sociale et économique et illustrent parfaitement ce siècle où la France a joué un rôle considérable dans les arts, les lettres et la philosophie. Le mobilier, les

tapisseries, l'orfèvrerie et les objets d'art prennent place dans leur environnement naturel. Des estampes, des images populaires décrivent les grands événements du siècle. Hôtel de la Monnaie, 11, quai Conti, 75006 Paris.

vacances, loisirs

■ **A Pâques : séjours de neige dans les Alpes avec les Eclaireurs de France**, du 23 mars au 4 avril. L'enseignement du ski est assuré par des initiateurs. Des activités de jeu ou de travail manuel sont prévues après le ski et également pour les enfants qui se trouveraient fatigués. Le soir, après le repas, des veillées sont organisées. Le prix, 895 F, comprend le voyage aller-retour, l'hébergement et la nourriture, les cours de ski, l'assurance, les activités d'après-ski. Il ne comprend pas les remontées mécaniques ni la location éventuelle de skis et de chaussures. Renseignements et inscriptions : Eclaireuses, Eclaireurs de France, Région Ile-de-France, 66, Chaussée-d'Antin, 75009 Paris. Tél. : 874-51-40.

■ **Pour les vacances de Pâques, divers séjours proposés par l'association Rencontres de jeunes** : en Corse du 22 mars au 6 avril pour les jeunes de 15 à 17 ans ; en Espagne du 22 mars au 6 avril pour les jeunes de 15 à 17 ans ; au Festival de Royan du 21 au 29 mars pour les jeunes de 18 à 30 ans ; en Tunisie du 25 mars au 3 avril pour les jeunes de 18 à 30 ans. Documentation détaillée sur demande à : Rencontres de jeunes, 39, rue de Châteaudun, 75009 Paris. Tél. : 874-89-28.

■ **Tissage et peinture sur soie chez l'artisan en Aveyron**. Du 24 mars au 5 avril. **Tissage** : tissage traditionnel sur métiers à pédales, 4 lames ; techniques éducatives sur métiers rudimentaires pour éducateurs, animateurs, professeurs de travaux manuels ; création libre, recherche effet-matière. **Peinture sur soie** : technique du serti ; batik occidental. Sessions fixes de deux semaines (13 jours) : 400 F. Notice détaillée et calendrier des stages sur demande à : Christine et Daniel Duthell, ateliers de Barrau, Foissac, 12260 Villeneuve-d'Aveyron.

■ **A Teilhède — petit village d'Auvergne — stages artisanaux : émaux sur cuivre, sculpture sur bois et marionnettes**. Trois formules proposées : stage de week-end, 100 F ; stage normal de

10 jours, travail dirigé de 9 à 12 heures ou de 14 à 17 heures, travail libre à partir de 17 heures ; stage accéléré de 5 à 6 jours, travail dirigé de 9 à 12 heures et de 14 à 16 ou 17 heures, travail libre à partir de 17 heures. Prix du stage normal ou accéléré : 300 F. Ces prix comprennent les fournitures. L'hébergement peut se faire sur place (chambres de deux personnes) ; possibilité de préparer ses repas et d'organiser des veillées. Des hôtels se trouvent à 3 km et un camping à 5 km. Renseignements et inscriptions : Atelier Vie-Joie, Teilhède, 63460 Combronde. Tél. : (73) 97-32-72.

notez aussi

■ **Correspondance scolaire internationale entre la France et la Grande-Bretagne**. Les autorités britanniques d'échanges scolaires ont exprimé le vœu que soient établies des relations entre les classes primaires de leur pays et des classes françaises de l'enseignement élémentaire ; l'étude de notre langue commence en effet dès l'âge de huit ans dans de nombreuses écoles d'Outre-Manche. Quoique la correspondance s'échange uniquement en français, nos élèves y trouveront l'occasion d'une motivation en relation avec la pédagogie active. Les instituteurs de CE2, CM1, CM2, intéressés par l'établissement de tels contacts, sont priés d'en informer le Service de la correspondance scolaire en précisant leur nom, l'adresse de l'école où ils sont en poste, la classe qu'ils souhaiteraient associer, son nombre d'élèves, garçons et filles, et les possibilités de correspondance par bandes magnétiques. En tenant compte de ces diverses données, le service spécialisé de Londres soumettra les propositions françaises aux maîtres britanniques qui leur paraîtront susceptibles de les accepter et qui devront prendre l'initiative des échanges. Service de la correspondance scolaire, INRD, 29, rue d'Ulm, 75230 Paris Cedex 05.

■ **Postes d'animateurs et d'animatrices** proposés par le Centre d'échanges internationaux (association loi de 1901, agréée par le ministère de l'Education nationale) pour l'été 1975. Ces postes sont ouverts aux jeunes de toutes nationalités, âgés de 19 à 26 ans, s'intéressant aux rencontres internationales et à l'animation de centres de vacances. Renseignements : Centre d'échanges internationaux, 21, rue Béranger, 75003 Paris. Tél. : 887-20-94.

l'éducation

hebdomadaire publié par une association sans but lucratif qui réunit les fondateurs — l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et échanges, le Comité de liaison pour l'éducation nouvelle — et les auteurs et lecteurs adhérant à titre individuel, avec le concours technique de l'Institut national de recherche et de documentation pédagogiques.

comité de parrainage

René Basquin, inspecteur général honoraire ; Louis de Broglie, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; René Cassin, prix Nobel, membre de l'Institut ; Pierre Clarac, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques ; Guy Debeyre, conseiller d'Etat ; Robert Debré, de l'Académie des sciences ; Daniel Douady, de l'Académie de médecine ; Jean Fourastié, membre de l'Institut ; Georges Friedmann, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études ; Roger Grégoire, conseiller d'Etat ; René Huyghe, de l'Académie française ; Alfred Kastler, prix Nobel ; Jacques Monod, prix Nobel ; Raymond Poignant, conseiller d'Etat ; Jean Rostand, de l'Académie française ; Alfred Sauvy, professeur au Collège de France ; Jeanne Sourgen, inspectrice générale honoraire.

direction

directeur : André Lichnerowicz.
administrateur délégué : Léon Silvéreano.

rédaction

rédacteur en chef : Pierre-Bernard Marquet.
rédacteur en chef adjoint : Maurice Guillot.
chefs de service : Jean-Paul Gibiat, Jean-Pierre Vélis.

secrétariat de rédaction - maquette : Suzanne Adelis, Annie Clément.

informations : Elisabeth de Biasi, André Caudron, Odile Cimetièrre, René Guy, Robert Le Roncé, Jean-Loup Manoussi, Georges Parry, Jean Pinvidic, Michel Pulh, Pierre Rappo, Job de Roince, Gérard Sénéca.

documentation : Pierre Ferran, chef de rubrique — Jacques Charpentreau, Christian Cousin, Claudine Dannequin, Jean-Claude Forquin, Gérard Fournier, William Grossin, Geneviève Lefort, Gildas Machelot, Frank Marchand, François Mariet, Jerry Pocztar, Louis Porcher, Marie-Claude Porcher — Marie-Claude Krausz (agenda).

lettres, arts, sciences : Jacques Baron, Jacques Chevallier, Josane Duranteau, Etienne Fuzellier, Raymond Laubreaux, Fernand Lot, Jacques Mourgeon, Jean-Jacques Reinhard, Georges Rouveyre.

dessins : François Castan, Lœiz Hamon.

publicité - développement

Odette Garon — François Silvain.

comité de rédaction

Etienne Bauer, Robert Bazin, Maurice Cayron, Michel Claeysen, Jean-Baptiste Grosborne, Robert Mandra, Pierre-Bernard Marquet, Robert Mélet, Miriam Oppenheimer, André de Péretti, Jacques Quignard, Léon Silvéreano — Joseph Majault (représentant l'INRD).

conseil d'administration de l'association éditrice

bureau : André Lichnerowicz, président ; Jeanne Dejean et Paul Delouvrier, vice-présidents ; Georges Belbenoit et Léon Silvéreano, secrétaires généraux ; Yves Malécot, trésorier ; Robert Mandra, Philippe Viannay. membres : Robert Bazin, Jean-Louis Bergeret, Lazarine Bergeret, Michel Claeysen, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Maurice Debesse, Lucien Gémardin, Colette Magnier, Robert Mélet, Guy Palmade, Georges Petit, Jacques Quignard, Yvette Servin.

Si vous aimez vraiment
vos livres et vos bibelots...

demandez le catalogue des BIBLIOTHÈQUES FONTENEAU !

Vous y trouverez, conçue par un spécialiste,
une gamme très étendue de modèles exclusifs.

GRACE A LA VENTE DIRECTE

FONTENEAU vous propose : bibliothèques,
vitrines, éléments, pour tous les goûts et dans
tous les styles, à des prix très intéressants.

Finition très soignée. Garantie totale

« **SATISFAIT OU REMBOURSÉ** ».

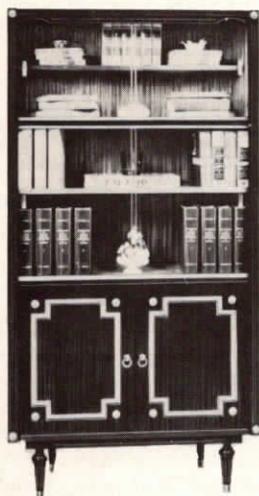
Toute commande reçue est expédiée le jour même.

Faites votre choix :

dans le catalogue FONTENEAU
pas un détail ne manque !



Des éléments juxtaposables et superposables SANS AUCUN MONTAGE



UN CHOIX DE BIBLIOTHÈQUES SANS ÉGAL ET DES PRIX TRÈS AVANTAGEUX !



POUR RECEVOIR SANS AUCUN ENGAGEMENT LE CATALOGUE FONTENEAU GRATUIT, REMPLISSEZ CE BON

M _____

Adresse complète _____

Code _____ Ville _____

100 EN 2 

EDITIONS FONTENEAU & C^{ie} B.P. 409-Centre de Gros-86010 POITIERS-tél. 41.68.53+

L'Estampille

REVUE MENSUELLE

le magazine
de l'artisanat et
des objets d'art

AU SOMMAIRE DU NUMÉRO DE FÉVRIER

Meubles
du Moyen Age
à la fin de la Renaissance



Les chevaux de bronze
ont la cote



Pleins feux
sur les cuivres



Images d'Epinal



Artisan et artiste :
un grand maître luthier



Antiquaires de Provence

Et nos rubriques habituelles :
les expositions, les livres d'art,
les ventes aux enchères

En vente (10 F le numéro)
chez les marchands
de journaux
ou à défaut
57, avenue d'Iéna
Paris (16^e)

Abonnement : 100 F
(12 numéros)

Spécimen gratuit sur demande
aux lecteurs de « L'ÉDUCATION »

Joindre 3 F en timbres
pour frais d'envoi

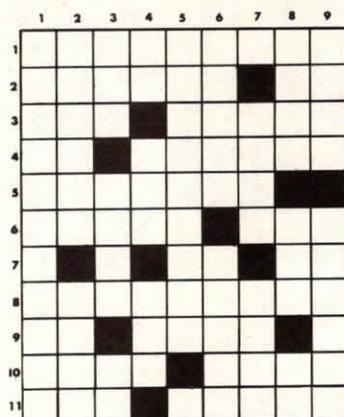
mots croisés

par Pierre Dewever

bridge

par Pierre Tessereau

problème 178



Horizontalement. 1 - Soufflet attisant le feu de la colère. 2 - Apprécié quand il est de bon augure - Note. 3 - Force de frappe à opposer aux tapeurs - Voile carrée. 4 - Personnel - Il est complètement noir et couché sur le trottoir. 5 - Redonner du vif à des objets d'étain. 6 - Roman de Chateaubriand - Marque de scepticisme. 7 - Personnel - Possessif. 8 - Perdre l'équilibre ou équilibrer la balance. 9 - Au beau milieu du quai - Chef-lieu de canton des Landes. 10 - Ville de Tchécoslovaquie - Elle ne gratte que si on la pousse. 11 - Monnaie roumaine - Coup brillant au tric-trac.

Verticalement. 1 - Maître de la contredanse pouvant vous accompagner au violon. 2 - Voltaire sur les registres de l'état-civil - Chiennerie découverte en 1885. 3 - Ile de la mer d'Irlande - Héritage ne soulevant aucune convoitise - Mystifié. 4 - Langue morte - Sa piste est réservée aux cavaliers - Où celui qui pompe trop fort s'expose à une perte de sens. 5 - Appel comminatoire avant de dévoiler ses batteries ou de les mettre en position. 6 - Milon, pour Racine - Où les ânes occupent souvent la meilleure place. 7 - Elle n'entre en Seine qu'au dernier acte - N'est utilisé, de nos jours, que lorsqu'il est clos. 8 - Vieux pays d'Orient - Qui n'amuse plus personne - Possessif. 9 - Remorque - Groupes de chasse.

solution du problème 177

Horizontalement. 1 - Epluchure. 2 - Meunières. 3 - Butin - Etc. 4 - Arêtes - Rh. 5 - Remarié. 6 - Le - Sahib. 7 - Ems - Ségur. 8 - Ubac - Lote. 9 - Sauris - Lin. 10 - Esturgeon. 11 - Sees - Orne.

Verticalement. 1 - Emballeuses. 2 - Peur - Embase. 3 - Luter - Saute. 4 - Unités - Crus. 5 - Cinémas - Sr. 6 - Hé - Sahel - Go. 7 - Ure - Rigoler. 8 - Rétribution. 9 - Esche - Renne.

à la table

L'entame contre sans atout. Le grand bénéfice que la défense tire de l'entame est « le temps » qu'elle gagne dans la libération d'une couleur. Le principal est donc d'en profiter au mieux, si cette possibilité existe et, au-delà du classicisme, c'est souvent loin d'être facile dans une technique reconnue comme étant celle qui permet de reconnaître les meilleurs joueurs.

Qu'on me permette d'ouvrir ici une parenthèse qui risque d'avoir des contradicteurs, au sujet de cette curieuse qualité qu'on donne à certains joueurs en disant : « Quelle intuition ! » Non ! Ce mot ne veut rien dire en tant que qualité a priori puisqu'elle ne se décèle qu'a posteriori. Disons, sévèrement, qu'avoir de l'intuition c'est s'en remettre simplement au hasard, quitte à s'en glorifier si ce hasard se révèle favorable. En parler, c'est nier l'existence de la connaissance et l'emploi du raisonnement.

Mais venons-en aux exemples promis dans notre article précédent.

I. Entame dans un Roi second.

♠ 64	
♥ DV	
♦ ARDV6	♠ V1098
♣ A1086	♥ A104
♠ R72	♦ 104
♥ 9872	♣ DV94
♦ 9872	♠ AD53
♣ R2	♥ R653
	♦ 53
	♣ 653

Après les enchères N : 1 ♦ - S : 1 ♠ N : 2 ♣ - S : 2 SA - N : 3 SA, quelle est la meilleure couleur d'entame ? ♥, non nommé par NS ? Mais les quatre petits de Ouest se sont guère prometteurs d'une longueur à libérer en face. ♦ peut-être, Nord ne l'ayant pas répété, mais la remarque faite pour ♥ est aussi valable. Quant à ♠, le danger du Roi placé derrière l'annonce de Sud est clair. Alors ♣ semble être la meilleure couleur et la plus rentable, courte en Ouest donc longue en Est, et bien sûr, avec un départ du Roi.

Le mieux, pour Sud, est de prendre tout de suite en espérant la reprise adverse au ♥ A en Est pour que le ♣ 10 soit protégé et en comptant neuf levées grâce à la libération du ♥ R après un jeu immédiat de la ♥ D. Mais après le ♥ A Est rentre à ♠ Sud doit prendre

pour éviter le retour ♣ et chute son contrat, faute de rentrée.

Comme le lecteur le vérifiera sans peine, l'entame du ♣ R était la seule faisant perdre les 3 SA. Il ne reste plus à Sud qu'à faire fi d'adversaires se montrant soupçonneux qui diraient, mi-figue mi-raisin : « Bravo, Monsieur, quelle intuition ! »

II. Entame dans un Roi troisième.

Considérons tout d'abord la couleur isolée ci-dessous et remarquons

9652

R84 — AV73

D10

la différence qui existe entre le départ du 8 et celui du 4. Pourquoi vaut-il mieux entamer du 8 que du 4 ? 1° Parce que la hauteur de ce 8 permet à Est de ne pas le prendre pour une quatrième meilleure. 2° Parce que la levée du Roi n'est pas compromise même si Sud détient AD- et le mort le Valet. 3° Parce que partir du Roi serait au contraire le perdre dans le même cas. 4° Parce que partir du 4 embouteillerait la couleur et que Est ne ferait pas sa quatrième levée s'il ne possède pas de rentrée, alors que sa fourchette V, 7 reste active sur le dernier départ du 4 devant 9, 6.

Voici une donne complète où la précaution est payante.

♠ 9652		
♥ Dxx		
♦ Vxx		
♣ Vxx		
♠ R84	♠ AV73	
♥ xxx	♥ xxxx	
♦ xxxx	♦ xx	
♣ Rxx	♣ xxx	
	♠ D10	
	♥ ARx	
	♦ ARDx	
	♣ ADxx	

Après une ouverture normale de 2 ♣, Sud s'arrête à 3 SA et le contrat va se révéler trop élevé après l'entame du ♠ 8. Après avoir réalisé quatre levées à ♠, Est renvoie ♣ et Sud qui n'a que huit levées à pousser doit faire l'impasse au ♣ R et chuter.

Si Ouest avait entamé ♠ 4 pour le 2, l'As et le 10, Sud n'aurait pas forcé sur le jeu en troisième levée du ♠ 8 et il aurait pu faire l'impasse au ♣ R et la perdre, en toute sécurité.

Remarque. Nous avons décrit cette manipulation de couleur à l'occasion de l'entame. Elle reste possible à tout moment, par exemple si dans le contrat ci-dessus Ouest entame une couleur rouge. En prenant la main au ♣ R, il pourra toujours ouvrir les ♠ du 8.

faut-il réaliser ?

♠ 10986	♠ AV73	
♥ 108532	♥ D	
♦ V	♦ R983	♠ R42
♣ 965	♣ DV3	♥ 6
	♠ D	♦ AD10762
	♥ ARV974	♣ A72
	♦ 54	
	♣ R1084	

Est ayant ouvert à ♦ et répété sa couleur, Sud parvient à 4 ♥ et reçoit l'entame ♦ V. Il se retient de forcer du Roi en craignant de trouver le 10 d'atout quatrième et d'être obligé de couper gros un troisième ♦. D'autant plus qu'Est a répété sa couleur et que le ♦ V est sans doute sec. On voit que Sud, à la table, est en-dessous de la vérité, ce 10 étant cinquième.

Le retour ♣ est pris par Est qui décèle clairement le singleton à ♦. Doit-il alors tirer le ♦ A ? Evidemment oui car il a d'emblée trois levées à tirer et presque certainement une quatrième à provoquer avec un uppercut à ♦, Ouest étant long à l'atout.

Mais il renvoie ♣ et la suite est belle pour Sud : ♠ A - ♠ coupé - Atout pour la Dame - ♠ coupé et mise en main en Ouest avec la coupe du dernier ♣ d'atout, après avoir tiré A, R, V. Le ♠ V assure la défausse du ♦ perdant et la dixième levée.

Quel regret en Est de ne pas avoir tiré son ♦ A !

problème-concours 53

♠ 32	♠ D654	
♥ V1098	♥ D54	
♦ 832	♦ RV104	♠ AV
♣ R832	♣ D4	♥ R3
	♠ R10987	♦ 965
	♥ A762	♣ AV10965
	♦ AD7	
	♣ 7	

Après les enchères S : 1 ♠ - N : 3 ♠ - S : 4 ♠, Ouest entame le ♥ V. Sud gagne-t-il son contrat ?

Envoi des réponses à Pierre Tessereau
6, rue Chevalier-de-la-Barre, Paris-18^e
Délai limite : 1^{er} avril 1975

échanges et recherches

17 F la ligne (TVA comprise) (40 caractères, signes ou espaces). Première insertion gratuite de 3 lignes maximum pour les abonnés. Ne pas omettre de joindre une bande d'abonnement. Frais de domiciliation au journal : 4 timbres à 0,80 F à joindre à la demande d'insertion.

REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO : Mettre chaque réponse dans une première enveloppe timbrée portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe dans une seconde enveloppe affranchie envoyée à l'EDUCATION, Service des Petites Annonces, 13, rue du Four, 75270 Paris, Cedex 06.

location (offres)

● LAREDO (Esp. atl.) 170 km Hendaye, appt tr. gai, tt conf., 5 pers., vue spl. 1^{er} l. s./imm. plage, print., été sf juil. Ecr. Simon, 23, av. M.-Mahon, 75017 Paris, tél. 754-61-50.

● PAYS BASQUE, vacances à HELETTE, 35 km mont. mer, pêche, repos, folklore, nombreux meublés et hôtels. Ecr. Syndicat d'Initiative d'Hélette, 64640 Iholdy, jdre env. tbrée.

● Leysin Suisse, chalet-hôtel 45 pl., av. ou ss pens., p. cl. neige, vertes, colos, etc. Ecr. ESPACE, 3, imp. Ferme, 94210 La Varenne, tél. 283-98-44.

● Calpe (Alicante), appt direct s/ plage sable, 4 pers., juil. 1 300, août 1 400, autres ms 1 000 F. Ecr. Lecour, 1, bd Paris, Casablanca.

● 05 - Superdévoluy, studio 4 pers., août. Ecr. Bordarier, r. H.-Soulie, 30300 Beaucuire.

● Meublés tt conf., ttes sais. Ecr. Mme Pri-gnot, 1, r. Gare, 88570 Fresse-sur-Moselle.

● Ind., ds villa, ch., cuis., bns, véranda, 4 pers., 1 km mer, juil., août, sept. Ecr. Imbert, 181, av. H.-Guillaume, 83500 La Seyne.

● Bénidorm (Esp.) prov. Alicante, appt vue mer, séj., ch., s. d'e., balc., Pâques 500, juil. 1 300, août 1 600 F. Ecr. Laroze, 2 bis, r. Verdun, 34000 Montpellier, tél. (67) 72-33-28.

● 64 - Biarritz, villa tt conf., 11 pers., 300 m plage, juil., août, sept., px int. Ecr. Juillard, éc. Villenave, 40610 Arengosse.

● 17 - Royan, studios conf. 2-3-4 pers. et villa F4, Pâques, juin à sept. Ecr. Savignac, 21, r. Chevalier-Pavillon, 17110 St-Georges-Didon.

● 11 - Corbières Duilhac, mais. F3 conf., mai à octobre. Ecr. Vallet, Mairie Brison-St-Innocent, 73100 Aix-les-Bns.

(Suite page 39.)

Livres pour la paix, la nature, la citoyenneté mondiale, les problèmes de notre temps... LE LIVRE HUMANISTE, 59, avenue des Gobelins, 75013 Paris. Catalogue gratuit sur demande.

Le 12 février, comme prévu, le ministre de l'Éducation, René Haby, a rendu publiques, à défaut d'un projet de loi réservé au Parlement,

ses copieuses

PROPOSITIONS POUR UNE MODERNISATION DU SYSTEME EDUCATIF FRANÇAIS.

S'il a entrepris ainsi de décrire, de façon « assez concrète et détaillée », le type d'organisation des enseignements et des établissements qui pourraient découler des intentions de la loi, c'est pour susciter un large débat d'idées.

Après quoi le Parlement examinera les mesures envisagées pour que le système éducatif modernisé donne à la France de l'an 2000 un visage conforme aux vœux de la communauté nationale.

Celle-ci est donc conviée à un grand débat que le ministre souhaite voir se dérouler « dans l'esprit libéral et les conditions d'honnêteté qui ont présidé à la rédaction de (son) étude ».

Ce souci est évidemment le nôtre et il inspirera notre participation, dans les semaines qui viennent, à la réflexion en commun.

Notre rôle est d'information d'abord. Aussi trouvera-t-on, dans ce numéro, une première série d'analyses des dispositions pratiques envisagées.

Mais il est aussi de contribuer, par la discussion, à dissiper équivoques et malentendus : il importe, sur un tel projet, que l'opinion et le Parlement se prononcent en toute clarté.

réforme : nous ou

C'EST dans cet esprit qu'au seuil du débat, et avant d'examiner le détail des propositions, il nous paraît nécessaire de poser quelques questions sur les principes mêmes de cette « Politique de l'Éducation en 1975 », qui fait l'objet du premier chapitre.

Quels sont, pour la France de 1975, les véritables enjeux de cette modernisation d'un système éducatif réduit en fait aux écoles, collèges et lycées (les universités en sont exclues, et la formation continue se voit renvoyée à un avenir indéterminé) ?

Il s'agit apparemment surtout de moderniser l'enseignement pour qu'il réponde mieux à diverses « exigences » du monde actuel : élever le niveau général de l'éducation et de la culture de base, former les élites indispensables (en les recrutant dans tous les milieux, ce qui sert la justice sociale sans laisser en friche les talents potentiels), orienter les jeunes conformément à leurs aspirations et aux besoins de l'économie, instaurer, entre formations générales et formations techniques réhabilitées, un équilibre plus en harmonie avec l'emploi.

Mais ne devrait-on pas songer davantage à moderniser notre idée même de l'éducation dans une démocratie de notre temps, de la répartition et de la coordination des missions entre l'école (au sens large) et les autres instances éducatives ? Ne faudrait-il pas prendre en compte non seulement l'appétit accru de savoir, mais aussi l'aspiration à participer effectivement aux décisions qui conditionnent l'établissement d'une société plus juste et d'une meilleure qualité de vie pour tous ?

Autrement dit, quelle est aujourd'hui en France la mission essentielle de l'école ? Fournir à chaque individu les moyens de son épanouissement intellectuel et de son

insertion dans l'économie ? Ou former des citoyens capables de prendre en mains, chacun pour sa part sans doute, mais plus encore peut-être au sein de leurs associations, syndicats ou partis, la gestion collective des affaires communes ?

Selon qu'on juxtapose ces deux missions, qu'on privilégie la première ou qu'on l'intègre dans la seconde, on appréciera différemment le dispositif proposé pour y faire face.

A vrai dire, même en acceptant de limiter pratiquement la compétence de l'école au domaine de la « matière grise », il reste encore à s'interroger sur la pertinence et l'efficacité probable d'un bon nombre de partis adoptés.

Quelques exemples :

- Régler la progression scolaire des élèves sur le seul âge mental, est-ce tenir un compte suffisant, même pour le développement intellectuel des enfants, de leur maturation physiologique, affective, sociale ? Est-ce vraiment un facteur d'égalisation des chances ?

Est-ce bien le moment de redonner priorité absolue aux mécanismes intellectuels dans une « formation primaire » considérée comme une entité distincte, alors que la psychologie génétique, invoquée précédemment, invite à abattre les cloisons non seulement entre les activités d'éveil, mais entre celles-ci et les apprentissages instrumentaux, ainsi qu'à se garder de définir trop rigide-ment les étapes à l'avance ? Est-ce un gage d'efficacité ?

- Les activités artistiques et corporelles sont présentées comme simple « compensation » face aux « difficultés d'une vie professionnelle exigeante » : n'est-ce pas prêter le flanc à l'accusation de vouloir surtout, comme on l'a dit naguère, former « des esclaves bien portants » ?

vrons le débat

Il y a pourtant des justifications plus solides, même dans une optique intellectualiste...

● Est-il judicieux d'adopter une attitude défensive vis-à-vis de l'école parallèle et plus généralement de l'ouverture sur la vie ? de renvoyer l'audio-visuel et l'informatique aux éventualités futuristes ?

● Et comment espérer que le préjugé scolaire à l'encontre des formations techniques cédera tant que leurs débouchés resteront inférieurs en prestige, en considération sociale, en rémunération, à ceux des formations générales ?

Mais la vraie question à laquelle la nation doit répondre, c'est bien celle des rapports, en son sein, de l'éducation et de la communauté, avec la difficulté majeure d'inculquer aux jeunes le respect de ce que les adultes, sous leurs yeux, ne respectent pas...

Nous y reviendrons à propos de la vie scolaire. Et la place manque ici pour l'exégèse qui s'imposerait des quatre pages de conclusion — et de la vingtaine de lignes consacrées au problème des valeurs morales dans l'éducation. Nous nous limiterons à trois idées et aux questions qu'elles soulèvent.

1 - « ...l'enseignement public [...] enseignement **pour tous** [...] doit respecter toutes les consciences » : telle est notre tradition de laïcité, qui place l'objectivité au rang des « conquêtes éminentes de l'esprit humain ».

Il s'ensuit que « si un professeur estime ne pouvoir répondre à l'exigence d'objectivité, la conscience de ses devoirs exige qu'il s'abstienne purement et simplement de délivrer une information dont le caractère "laïque" serait insuffisant ».

2 - « Nous vivons en France dans une société libre ; l'éducation y a pour base un contrat tacite entre les

familles et les jeunes d'une part, l'Etat d'autre part. Ce dernier est chargé [...] d'assurer une formation **dans un champ limité** et qui, de tradition, laisse à l'écart tous les domaines controversés des connaissances et des modes de pensée... »

3 - Quant aux valeurs morales, « si dans certains domaines d'opinions controversées [...] les divergences peuvent être grandes, sur tout le reste, les convergences entre hommes de bonne volonté sont évidentes », et « dans notre civilisation, un certain nombre de références restent indiscutées... »

Alors voici nos questions.

Si vraiment ces convergences sont évidentes et ces références indiscutées, pourquoi imposer à l'école cette laïcité d'abstention, qui interdit même l'information, dès lors qu'elle porte sur des sujets controversés ? Ne peut-on compter sur la « bonne volonté » des adultes (qui n'est l'apanage d'aucun parti) comme sur l'attachement des jeunes à leur liberté de jugement pour faire échec aux entreprises de viol des esprits, d'où qu'elles viennent, et qu'elles usent du chloroforme ou de l'agitation ?

Mais si les convergences ne s'établissent que sur des malentendus plus ou moins conscients (par exemple sur ce qui fait une société libre) ? Et si les divergences entre hommes de bonne volonté n'étaient pas moins

normales et légitimes que les convergences ? Ne conviendrait-il pas, comme l'avaient suggéré les « sages », à nouveau de faire confiance et d'apprendre à l'école à gérer les conflits autant qu'à résoudre les problèmes ?

Ce n'est pas dans cette revue qu'on se plaindra de voir réaffirmer les grands principes de laïcité et d'objectivité. Mais pour nous l'objectivité n'est pas séparable de la générosité et de la volonté de justice. Elle consiste à voir les choses telles qu'elles sont, y compris ce qui ne va pas, non pour se satisfaire d'en comprendre la genèse, mais pour se préparer à y porter remède.

Et la laïcité ne peut être que de confrontation. Il est illusoire, et probablement générateur des discordes que l'on veut exclure, de concevoir encore autour de l'école une sorte de cordon sanitaire et d'édicter pour l'intérieur des règles qu'on n'a aucune chance de faire respecter.

Un débat libéral et honnête exige, pour ne pas tourner au dialogue de sourds, que les problèmes soient énoncés en termes clairs et acceptables pour tous. Le rappeler aujourd'hui, c'est se plier à la fois aux règles de l'honnêteté intellectuelle et aux exigences de l'esprit civique, car c'est bien l'avenir de notre démocratie qui est en jeu.

l'éducation

Une brochure — d'une soixantaine de pages — reproduisant le texte intégral des Propositions du ministre de l'Éducation sera diffusée dès les derniers jours de février sous le titre

Pour une modernisation du système éducatif

Éditée par La Documentation française, 29-31, quai Voltaire, Paris-6^e, elle sera en vente, au prix de 6 F, à la Librairie de diffusion et de vente du ministère de l'Éducation (ex-SEVPEN), 13, rue du Four, Paris-6^e, ainsi que dans les CRDP et dans certains kiosques, librairies et maisons de la presse. On peut aussi se la procurer à La Documentation française par correspondance.

**Les Propositions pour la modernisation
du système éducatif français**

donnent d'abondantes précisions sur les structures des établissements primaires et secondaires, sur les personnels enseignants et de direction, ainsi que sur les services d'inspection, et l'organisation de la vie scolaire. Voici l'essentiel des dispositions envisagées.

de la maternelle à l'école élémentaire

« L'âge de la scolarité obligatoire sera abaissé de six à cinq ans, la période cinq-six ans pouvant être prise en charge par l'école maternelle sans que celle-ci ait à changer son style pédagogique ou ses objectifs. »

Donc, pas d'obligation de fréquenter l'école avant cinq ans, mais cette fréquentation sera facilitée par tous les moyens et le plus précocement possible. Pas non plus de distinction formelle entre plusieurs niveaux à la maternelle sauf les indications suivantes : c'est dans la première période que les institutrices devront « se consacrer en priorité aux enfants les moins éveillés, afin d'essayer de compenser en temps utile leur handicap. La période postérieure devra faire l'objet d'une prise en charge plus élaborée ».

Un effort d'équipement est annoncé, notamment dans les banlieues et les zones d'habitat dispersé et des formules nouvelles pour répondre aux besoins spécifiques de ces secteurs seront expérimentées en vue de développements ultérieurs.

Enfin l'effectif des classes devra être progressivement abaissé à 35 élèves — et même moins en cas, par exemple, de méconnaissance du français. Des psychologues et des médecins dépisteront les troubles de

toute nature pour lesquels les enseignants seront formés à apporter des correctifs simples et rapides.

« La concertation entre parents, institutrice, psychologue et médecin permettra de déterminer à quel âge réel et à quel rythme l'enfant abordera les apprentissages de l'école primaire. »

L'entrée à l'école élémentaire se fait normalement à six ans, mais « une petite fraction devrait pouvoir quitter (l')école maternelle dès l'âge de cinq ans ». L'école élémentaire comprend six années : cours préparatoire 1 et 2, cours élémentaire 1 et 2, cours moyen 1 et 2. Il est en effet constaté qu'en réalité, actuellement, la durée « normale » des études élémentaires est bien de six ans (et non de cinq) « dont une ou plusieurs correspondent à des redoublements ».

Cet allongement doit permettre un meilleur étalement des programmes et un ralentissement du rythme de progression, trop rapide pour le plus grand nombre. Mais, après quelques semaines d'observation au CP 1, certains élèves pourront accéder directement au CP 2, conçu comme l'actuel CP « renforcé en fin d'année avec des programmes « mordant » légèrement sur l'actuel CE 1 ».

Exceptionnellement, un élève pourra aussi « sauter » le CE 1 ou le CM 1 ; le CE 2 et le CM 2 comporteront à cet effet un premier trimestre de révision des contenus de l'année précédente. Pour les autres ce premier trimestre permettrait une consolidation de leurs acquis. Par ailleurs des groupes d'aide psychopédagogique seront développés « au profit des élèves en difficulté devant les apprentissages scolaires ».

Les « Propositions » se défendent d'instituer un « cycle lent » à côté d'un « cycle rapide », mais seulement un « cycle « normal » pouvant convenir au plus grand nombre » avec la « possibilité d'une « accélération » à certains moments de la scolarité ».

La semaine scolaire est organisée selon le principe du tiers temps pédagogique : les matinées sont consacrées aux apprentissages et au perfectionnement des moyens d'expression écrite et orale, ainsi qu'au calcul ; les après-midi aux exercices de lecture (lectures libres notamment), aux activités d'éveil, au travail manuel et à l'éducation physique et sportive.

les collèges

« Entre la formation fondamentale du premier degré et les études spécialisées offertes par les lycées, le collège représente dans ce nouveau système éducatif une « école moyenne » accessible à tous. »

« Une fois acquise cette formation primaire, tous les jeunes Français devront pouvoir y ajouter des acquisitions du type « secondaire », c'est-à-dire liées à un plus haut niveau d'abstraction et de jugement, et comportant des catégories de connaissances nouvelles : langues étrangères, notions scientifiques, écono-

miques, etc. »

Dans le collège, ainsi défini, on entrera, en principe à onze-douze ans, mais aussi peut-être plus tôt ou plus tard car une « grande souplesse doit être admise quant à l'âge d'entrée : l'élément essentiel à prendre en considération est le niveau de maturation des jeunes qui vont se trouver confrontés à la formation secondaire ». Le collège comprend deux cycles de deux années. Le cycle de base (1^{re} et 2^e années, ou sixième-cinquième) comporte un programme unique d'enseignement et d'activités dans huit domaines : langue maternelle (4 heures), langue étrangère (3), mathématiques (3), sciences économiques et humaines (2,5), sciences physiques et naturelles (2,5), éducation manuelle et technique (2,5), éducation et culture artistiques (2,5), éducation physique et sportive (3, plus éventuellement 3 heures de sport).

« L'enseignement des disciplines intellectuelles pourra être donné en « séquences » de 45 minutes, les 15 autres minutes disponibles dans l'heure inscrite à l'emploi du temps permettant des contacts individuels entre élèves et professeurs, une action éventuelle de soutien immédiat pour certains élèves en difficulté, voire des activités de détente (sous contrôle des professeurs). »

A ces 25 heures obligatoires peuvent s'ajouter, pour tout ou partie de la classe, et durant une période donnée, un « horaire hebdomadaire spécial » pour des « actions complémentaires de l'enseignement commun, différenciées suivant les besoins des groupes d'élèves dans la classe » — actions de « soutien » ou d'approfondissement (français, maximum 2 heures), langue vivante et mathématiques, maximum 1 heure). Six heures hebdomadaires de travaux personnels (à la maison, en bibliothèque, etc.) complètent cet emploi du temps.

Certains élèves en difficulté pourront être groupés (par moins de 25, et par demi-groupes entre 25 et 29) pour bénéficier d'un programme

allégé dans une ou plusieurs disciplines. Ils pourront même, sur demande des parents, être dispensés de langue étrangère. Dans ces deux cas, ils auront 5 heures hebdomadaires d'éducation manuelle.

« A l'issue de la 2^e année des collèges, un « diplôme de cycle commun » attestant les résultats obtenus pourra être attribué par le conseil de classe aux élèves qui en feront la demande. Ce conseil indiquera également à chaque élève qui entre dans le cycle d'orientation les options qui paraissent les mieux adaptées à sa personnalité. »

Le cycle d'orientation est en effet différencié en partie. Il comprend d'abord une formation commune dans les mêmes disciplines que le cycle commun, mais avec certains horaires diminués (éducation manuelle et technique et éducation et culture artistiques : 2 heures au lieu de 2,5). Seules la langue maternelle et les mathématiques peuvent comporter des séquences de soutien (maximum 1 heure hebdomadaire) pour des élèves en difficulté. Les mêmes possibilités de programme allégé et de dispense de langue étrangère subsistent aussi pour certains élèves.

A cette formation commune s'ajoutent des options choisies par les élèves « en fonction de leurs goûts et de leurs possibilités » dans deux domaines :

● les langues : latin, grec, 2^e langue vivante (4 heures) ;

● « les « bancs d'essai » à caractéristiques préprofessionnelles, auxquelles s'ajouteront des stages d'initiation en 3^e année, de préapprentissage en 4^e année (accomplis dans des lycées d'enseignement professionnel, dans des centres de formation d'apprentis, dans des entreprises, etc.) ». Ces bancs d'essai couvriront entre 1,5 et 6 heures par semaine, les stages entre 5 et 10.

« L'organisation des « bancs d'essai », des stages, devra pouvoir être très souple de façon à répondre aux vœux des familles et des jeunes,

comme aux possibilités locales. Ainsi certains élèves, déterminés très tôt pour un métier, pourront ne suivre qu'un seul type de « bancs d'essai » et recevoir une formation complémentaire à l'extérieur du collège, sous forme de stages « longs ». A la limite, le schéma d'organisation pourra être celui d'une formation alternée, organisée par convention entre le collège et les entreprises intéressées. Des « unités de capacité », comptant pour l'attribution ultérieure de diplômes professionnels, correspondront à ces stages et « bancs d'essai ». »

Dans le cas de la formule complète d'alternance, les programmes de la formation commune seront allégés : langue maternelle : 4 heures ; mathématiques : 3 ; sciences économiques et humaines, sciences physiques et naturelles : 4 ; éducation et culture artistiques, éducation physique et sportive : 4. A ces 15 heures en répondront un maximum de 15 pour l'éducation manuelle, les bancs d'essai et/ou les stages extérieurs.

Il est par ailleurs admis, qu'à titre transitoire, certains élèves puissent quitter le collège avant la fin du cycle d'orientation pour suivre une formation préprofessionnelle dans un établissement spécialisé (section préprofessionnelle de lycée d'enseignement préprofessionnel ou section de préapprentissage d'un centre de formation d'apprentis).

« A l'issue de la 4^e année le « brevet des collèges » attestera des résultats obtenus. Il sera accordé (ou refusé) par un jury départemental au vu du livret scolaire portant les résultats du contrôle continu dans le cycle d'observation et des résultats d'un examen de formule simple. »

La dernière année des collèges marquera sans doute pour beaucoup d'élèves la fin de la scolarité obligatoire. Trois voies de formation sont possibles après le collège : entrée dans un lycée d'enseignement général pour la préparation du baccalauréat.

réat ou du brevet de technicien, entrée dans un lycée d'enseignement professionnel pour la préparation d'un CEP, d'un CAP ou d'un BEP, entrée en 1^{re} année d'apprentissage artisanal (essentiellement dans des centres de formation d'apprentis) ou en entreprise.

« Ce sont les procédures d'orientation — appuyées notamment sur la concertation entre élèves, familles, professeurs et conseillers, mais comportant également des modalités d'appel des définitions prises — qui définiront la voie dans laquelle le jeune a intérêt à s'engager. »

élèves engagés dans la voie du CAP qui, sans avoir obtenu ce diplôme, auraient cependant manifesté les capacités suffisantes pour accéder à un emploi ouvert par le CEP.

« Dans les établissements placés sous la responsabilité du ministère de l'Education, chaque fois que cela sera possible, le contrôle ponctuel sous forme d'examen terminal sera remplacé par un contrôle des capacités du type « contrôle continu ». »

lycées d'enseignement professionnel

« Se substituant aux actuels CET, ils assurent normalement à l'issue de la 4^e année des collèges les formations techniques menant aux différentes formes de compétence professionnelle : brevet d'études professionnelles (BEP) et certificat d'aptitude professionnelle (CAP) préparés en deux ans, certificat d'éducation professionnelle (CEP) préparé en un an. »

Les LEP ont aussi vocation à la formation continuée des adultes pour la préparation au CAP et au BEP et, pour les titulaires de ces diplômes, au brevet de technicien. Il est admis, par ailleurs, qu'ils pourront avoir, à titre provisoire, des

classes préparatoires aux formations en deux ans, pour des élèves qui ont quitté le collège à la fin de la 4^e année. Mais les diplômes techniques (essentiellement le CAP) peuvent être également préparés par « le dispositif de l'apprentissage et les CFA ».

L'ouverture des sections de préparation au CEP pourra être décidée à titre provisoire « dès lors que la situation conjoncturelle de l'emploi régional (ou national) le justifie et que les installations existantes le permettent — ou que la profession apporte à l'établissement les moyens techniques nécessaires ». Le CEP peut être également délivré à des

Ainsi des attestations sanctionneront les diverses composantes de la formation, et feront l'objet d'un « dossier descriptif ». Si, à la fin du cycle de deux ans, ce dossier correspond aux exigences du diplôme, celui-ci sera délivré automatiquement par un jury académique, désigné par le recteur et comprenant les membres de la profession et des enseignants titulaires appartenant aux cadres de l'éducation. Les mêmes dispositions s'appliquent aux élèves des établissements privés sous contrat. Les candidats libres, les candidats de la voie d'apprentissage et les élèves des établissements privés (sans contrat) subiront un examen ponctuel.

Pour les élèves non admis au diplôme, les attestations acquises au LEP pourront être complétées dans le cadre de la formation continue.

les lycées d'enseignement général

« La préparation du baccalauréat dans les lycées d'enseignement général répond à une double vocation : d'une part faire acquérir une culture générale non spécialisée ; d'autre part, préparer les insertions ultérieures. »

Les LEG recouvrent les anciens lycées classiques et modernes et les lycées techniques (« la technologie

est une formation de valeur générale au même titre que les mathématiques ou les sciences naturelles, par exemple »), et comprennent deux niveaux : la phase seconde-première, et l'année d'approfondissement (cette troisième année de lycée remplaçant les anciennes « terminales »).

La première phase est consacrée essentiellement « à l'acquisition d'un noyau de « culture générale », cons-

titué par l'ensemble culturel que tout élève doit posséder, quelle que soit la direction qu'il choisira ultérieurement ». Elle comporte pour tous les élèves un « tronc commun » de 21 heures, en seconde, 22 en première, qui occupera près des 3/4 de l'horaire hebdomadaire total : français : 5 heures (en première, français : 3 heures, philosophie : 3 heures) ; langue vivante :

3 ; mathématiques : 3 ; sciences économiques et humaines : 4 ; sciences physiques et naturelles : 4 ; éducation physique et sportive : 2.

« Dès cette phase d'études au lycée, s'il désire compléter le noyau éducatif, l'élève pourra, en fonction de ses intérêts et de la préparation de son avenir, faire choix de quelques enseignements complémentaires optionnels. »

Ces options pourront être un « approfondissement du tronc commun » : techniques mathématiques : 1 heure ; mathématiques approfondies : 2 (pour les élèves qui choisiraient ces deux options, celles-ci seraient regroupées avec le tronc commun pour un « bloc » de six heures à la disposition du professeur) ; sciences appliquées : 3 heures ; économie et gestion des entreprises : 3.

Elles peuvent consister aussi dans l'étude de langues supplémentaires (2^e langue, 3^e langue, latin, grec), avec un horaire de 3 heures pour la continuation de cette étude et de 5 pour les grands commençants, ou dans l'étude d'une langue et d'une culture régionales (4 heures). Elles peuvent être consacrées aux sports, à la musique ou au dessin et arts plastiques (2 à 3 heures).

Elles peuvent enfin être des options de technologie (6 à 12 heures, travaux pratiques compris) : technologies industrielles, tertiaires, de laboratoire, études artistiques, sportives, etc. (éventuellement extérieures au lycée).

« Mais c'est surtout au niveau de la 3^e année des lycées qu'on obtiendra un certain degré de spécialisation de la formation, en fonction des voies envisagées. En effet, mise à part l'obligation d'activités sportives, cette classe est occupée totalement par des disciplines optionnelles, correspondant aux disciplines spécialisées de l'enseignement secondaire, général et technique. »

Ces options sont de deux sortes.

Les unes, de 2 heures, pourraient porter sur les « outils de base » : techniques mathématiques, technique d'expression (français, langues vivantes I, II, III, arts plastiques, musique). Les autres, de 4 heures, sont des « options approfondies » : techniques industrielles (I, II, III, IV), de laboratoire (id), de gestion (id), administratives (id), littérature, langue et civilisation (latin, grec, anglais, etc.), philosophie (I, II), mathématiques (I, II), informatique, sciences physiques (I, II), sciences naturelles (I, II), histoire et études politiques, géographie et économie, langue et culture régionales, arts plastiques, arts musicaux, techniques sportives, etc. (I, II, III, IV désignent chacun une option différente dans la

discipline considérée. Ces options peuvent être cumulées).

Le choix des options est libre, mais dépendra bien entendu des possibilités offertes par les lycées ; ce choix suppose aussi dans certains cas « l'acquisition préalable de connaissances en seconde-première ».

Il est enfin déterminé par les orientations ultérieures envisagées (finalités professionnelles, études supérieures, générales ou techniques, longues ou courtes, universitaires ou non). Les responsables des formations post-terminales devront faire connaître les disciplines « dans lesquelles leurs étudiants devraient déjà avoir acquis une certaine spécialisation ».

le baccalauréat

« Tout d'abord, à la fin de la classe de première, on vérifiera... l'acquisition des connaissances prévues au tronc commun. »

Cette « première partie » du baccalauréat serait décernée, pourrait-on dire, en deux temps. Le conseil des professeurs examine d'abord le dossier scolaire de l'élève, sur lequel sont relevés les résultats obtenus, en seconde et première, dans les différentes disciplines du tronc commun (éducation physique comprise) et des options complémentaires. Ces résultats (interrogations en classe, devoirs en classe et à la maison, etc.) — qui constituent ainsi un « contrôle continu » dont la périodicité est également notée — sont codifiés, puis examinés par le conseil des professeurs qui, alors, « décerne ou non, à la fin de la 2^e année, une mention de réussite dans chacun des domaines considérés ».

Mais ce ne sont encore que des « propositions » que doit tester un

jury académique par le moyen d'un examen simple (sans doute seulement des épreuves écrites) portant sur les seules matières du tronc commun. Sur le vu de l'ensemble des indications obtenues (dossier scolaire et épreuves d'examen), le jury « délivre ou non l'attestation d'acquisition des connaissances prévues au programme du tronc commun », attestation nécessaire pour le passage en 3^e année.

Pour les candidats issus d'un établissement non contrôlé par le ministère, un examen complet est organisé.

Si un élève reçu à la « première partie » du baccalauréat souhaite quitter le lycée sans faire de classe terminale, il reçoit un « diplôme d'études secondaires générales ».

« Pour chacune des disciplines optionnelles étudiées en 3^e année, la vérification des acquisitions est confiée à un jury académique spécialisé, dans les mêmes conditions que celles qui ont été prévues à la

fin de la seconde année. »

Il est prévu que ce jury comprend un professeur assurant les enseignements correspondants dans les formations post-terminales. Le jury accorde ou non une attestation de réussite et porte en outre une mention (passable, moyen, assez bon, bon, très bon) pour les résultats obtenus dans chaque discipline. Si l'attestation est refusée pour une ou plusieurs options, le candidat « peut repasser en septembre l'examen de vérification ».

Pour être reçu bachelier, le candidat devra avoir obtenu des attestations de réussite dans quatre options (ou plus), dont trois au moins approfondies. Il doit aussi apporter la preuve qu'il a suivi l'éducation physique et sportive. Dans certains cas, l'ensemble des attestations confère la qualification de « technicien », sauf à la prise en considération d'un stage d'application, si les commissions professionnelles consultatives le jugent nécessaire.

Le redoublement de l'année terminale n'est autorisé qu'une fois.

« L'accès aux différentes filières de continuation d'études après la classe terminale sera commandé par la nature (éventuellement le niveau) des attestations obtenues, compte tenu des exigences fixées par avance pour les classes préparatoires, l'entrée dans les écoles spécialisées, les UER, etc. »

On sait, en effet, que le secrétaire d'Etat aux Universités a fait connaître son intention de fixer un « plancher national » sur la base des « attestations » qui constituent le nouveau baccalauréat, tout en laissant à certaines universités la possibilité de « relever la barre » (cf. l'éducation n° 233 du 30 janvier 1975).

Les voies ouvertes aux bacheliers sont les suivantes : études universitaires générales (courtes ou longues) ou technologiques (IUT, maîtrises de sciences et techniques, préparations aux grandes écoles, entrée dans les écoles normales

d'instituteurs, formations administratives non universitaires, sections de techniciens supérieurs (conduisant au niveau III de qualification professionnelle), etc.

les formations spéciales

« Outre la préparation aux baccalauréats, qui constitue leur vocation première, les lycées d'enseignement général pourront également assurer deux autres types de formation, à finalité plus professionnelle et spécialisée. »

● La première, du **brevet de technicien**, se fait en trois ans, indépendamment des filières du baccalauréat, mais après une période d'observation, en seconde, qui précède le choix définitif entre ces deux types de préparation.

Les titulaires du BEP peuvent également préparer le brevet de technicien, par une année d'enseignements particuliers et des stages de perfectionnement.

Le BT sera délivré par le système d'unités capitalisables utilisé pour les autres examens préparés en lycée d'enseignement professionnel.

● A la fin de la première, voire de la terminale, l'élève, reçu ou non au baccalauréat, peut **se préparer à une activité professionnelle** dans les LEG ou les LEP et avec le concours des professions intéressées. Cet enseignement, de deux ou trois semestres, comporte des stages plus ou moins longs, et peut même aller jusqu'au système de la formation alternée. Il n'aboutit en général pas à un diplôme de technicien mais ouvre des qualifications de niveau V, notamment dans les secteurs tertiaires.

« Ces formations donneront lieu à des attestations qui peuvent constituer une fin provisoire de cursus, ou qui s'intègrent dans un ensemble d'unités capitalisables permettant d'accéder par la voie de la formation continuée à l'un des diplômes professionnels mentionnés précédemment. »

les enseignants

« En vue de simplifier et d'assouplir le fonctionnement du système éducatif, du niveau scolaire à celui des classes de lycée post-baccalauréat, quatre niveaux principaux de référence seulement sont prévus pour les personnels d'enseignement général et d'éducation : instituteurs, brevetés, certifiés, agrégés. Tous les personnels reçoivent une formation pédagogique, théorique et pratique. »

● Les **instituteurs** enseignent dans les écoles maternelles et élémentaires et y doivent 27 heures de

cours. Ils sont formés dans les écoles normales d'instituteurs (départementales ou interdépartementales), où ils entrent par concours, après succès au baccalauréat. Dès cette réussite, les élèves-maîtres reçoivent un traitement. Les études sont de deux ans (étude générale des programmes d'enseignement qui leur incomberont, notions de psychologie et de pédagogie, information sur l'organisation du système scolaire, ses caractéristiques pédagogiques aux différents niveaux, et ses aspects administratifs, problèmes d'orientation, pédagogie

des adultes, dépistage et traitement des inadaptations, étude concrète des techniques d'enseignement, moyens audiovisuels par exemple...).

Le premier mois de la formation est constitué par un « stage probatoire au cours duquel seront évaluées leurs capacités potentielles d'éducateurs ». Le « succès » à ce stage est nécessaire pour la poursuite de la formation, qui comprendra aussi des « stages courts d'information et d'enquête dans divers établissements d'enseignement ».

Ces deux années sont sanctionnées par un « certificat d'aptitude pédagogique théorique » — passé au niveau départemental — attestant la formation générale reçue. Elles sont suivies d'une année où l'élève-maitre, devenu « fonctionnaire-stagiaire », aura la charge de « conduire effectivement des classes », aidé par des maitres chevronnés et les inspecteurs responsables. « Des séances de regroupement des stagiaires auront lieu périodiquement » pour permettre « à chacun d'approfondir sa propre réflexion pédagogique et de participer à une réflexion commune sur l'exercice du métier ».

Après des épreuves pratiques pour vérifier la qualification du candidat, celui-ci sera titularisé.

● **Les brevetés** enseignent dans les collèges (23 heures pour les enseignements manuels et techniques et l'éducation artistique, 21 pour les autres disciplines).

Ils sont recrutés parmi les instituteurs titulaires ayant trois années de pratique professionnelle et titulaires d'un DEUG. Pour la préparation de cet examen, ils seront déchargés de cours pendant un an, après avoir été recrutés sur dossier ou par concours, tout en conservant pendant cette période leur poste et leur traitement.

Des étudiants titulaires du DEUG (ou d'un diplôme équivalent) pourront être recrutés, par concours ou sur dossier, afin de recevoir une formation professionnelle d'un an. Ils seront titularisés après trois ans d'exercice et un examen pratique,

plus tôt même s'ils peuvent « attester d'une pratique professionnelle préalable dans des activités d'enseignement, d'animation culturelle ou socio-éducative, d'encadrement pédagogique, etc. »

Les professeurs brevetés de l'éducation artistique, manuelle et technique sont recrutés à partir d'un niveau d'études qui représentera l'équivalent de deux années après le baccalauréat ou de cinq années de pratique professionnelle. Ils sont formés dans des établissements spécialisés.

Les brevetés comprennent aussi les conseillers d'éducation. Ceux-ci doivent être titulaires d'un DEUG, mais pas nécessairement lié à une discipline d'enseignement, avant d'avoir été recrutés par concours ou sur dossier. Ils reçoivent une formation professionnelle d'un an et sont titularisés après trois ans d'exercice et vérification de leur compétence par une commission de titularisation.

Les brevetés peuvent bénéficier d'une promotion professionnelle dans la catégorie des certifiés (professeurs certifiés, conseillers principaux d'éducation) si, après trois années d'exercice, ils ont acquis le complément de formation correspondant au diplôme universitaire des certifiés (ou son équivalent) et sont nommés sur postes vacants, ou si, engagés dans des tâches d'éducation (conseillers d'éducation) ou d'administration (principaux de collège), ils sont désignés au choix après au moins six années de pratique professionnelle.

● **Les certifiés** enseignent dans les collèges et les lycées (20 heures pour les enseignements manuels et techniques et l'éducation artistique, 18 pour les autres). Ils sont recrutés et formés sur le même modèle que les instituteurs : concours de recrutement pour les titulaires du DEUG, deux années de formation générale (ce qui impliquera l'obtention de la licence d'enseignement), une année de stage en responsabilité et titularisation après réussite aux épreuves pratiques.

● **Les agrégés** qui enseignent

dans les lycées (15 heures de service) restent recrutés par concours après l'obtention de la maîtrise. Ils recevront ensuite une formation professionnelle d'une année comportant à mi-temps des stages en responsabilité.

« La possibilité d'une progression permanente dans la maîtrise de son métier fait partie des conditions de fonctionnement indispensable d'un système éducatif moderne. En effet, si complète que soit la formation initiale, elle ne pourra jamais anticiper totalement sur le nécessaire renouvellement des exigences pédagogiques et appellera des compléments d'autant plus fréquents que l'évolution générale s'effectuera à un rythme accéléré. »

Les « Propositions », qui justifient ainsi la formation continue des enseignants, envisagent deux catégories d'activités essentiellement pour la mener à bien : des « activités ayant pour but de favoriser l'épanouissement personnel des enseignants, de façon à les aider à mieux s'adapter aux besoins nouveaux et aux relations nouvelles avec autrui, à adopter des attitudes nouvelles dans le domaine de la recherche et de la réflexion sur l'acte pédagogique » et des « programmes destinés à augmenter la **compétence professionnelle** ou à initier à une aptitude professionnelle : amélioration des techniques de base (techniques de l'évaluation par exemple), révision du programme d'enseignement, manière d'introduire des connaissances nouvelles, utilisation de nouvelles technologies d'enseignement, etc. ».

Aux premières activités, peut s'ajouter la participation des enseignants à la définition des nouveaux objectifs de formation. D'autres « programmes » peuvent permettre aux enseignants d'acquérir les connaissances qu'ils n'ont pas encore (savoir de caractère scientifique, psychologie de l'enfant, stages en milieu économique...).

Il est donné peu de précisions sur les modalités pratiques de cette

formation continue. Sont cités des regroupements dans des centres spécialisés et des procédures d'auto-formation collective organisées sur place par les équipes pédagogiques des établissements avec l'aide éventuelle de conseillers pédagogiques, chercheurs, universitaires, etc., en liaison directe avec les classes et la réalité vécue des établissements.

« La formation initiale et continuée des professeurs brevetés, certifiés et agrégés est assurée par les centres académiques. »

Il ne s'agira pas d'institutions universitaires particulières, mais d'enseignements assurés par les universités et sanctionnés par les diplômes universitaires correspondants, au moins pour les professeurs de lettres, langues, philosophie, sciences, économie, éventuellement de technologie.

« D'autre part, une partie importante de la formation professionnelle de tous les enseignants (stages pratiques, pédagogie appliquée, informations sur le système éducatif, l'orientation, la formation continue, etc.) n'est pas en général de la compétence des professeurs d'université. » Par ailleurs « le contrôle final des formations initiales (concours théoriques et pratiques) appartient à l'« utilisateur ».

Ces centres n'auront pas de personnalité juridique, ils seront constitués par un directeur — nommé par arrêté conjoint du ministre de l'Éducation et du secrétariat d'État aux Universités, après consultation du recteur de l'académie et du ou des présidents concernés — éventuellement assisté de directeurs d'études et d'un secrétariat.

Ils utiliseront les ressources des universités locales et les moyens des établissements de formation relevant du ministère de l'Éducation (ENNA, CFPT, etc.) et devront donc fonctionner pour certaines de leurs activités en liaison avec les universités locales, pour d'autres activités sous l'autorité du recteur. L'enseignement sera assuré dans les universités et dans les locaux des

lycées, CRDP, écoles normales, ENNA, ENI, etc.

Le directeur, « organisateur de la formation professionnelle scientifique et pratique des futurs maîtres ou administrateurs », aura un caractère bivalent. Pour les activités de caractère universitaire et pour les actions de recherche auxquelles participera l'université, il dépendra de son président. Pour le reste, il sera sous l'autorité hiérarchique du recteur — lequel est d'ailleurs, dans son académie, « la première autorité de l'administration de l'Éducation et le chancelier des universités » et « représente aussi bien le ministre de l'Éducation que le secrétaire d'État aux Universités ».

les directeurs

« La charge de la direction des établissements correspond à un emploi (assorti d'une indemnité fonctionnelle); elle n'est pas assurée par un corps spécifique de fonctionnaires. »

• Dans les écoles maternelles et élémentaires, les directeurs d'écoles de dix classes au moins seront entièrement déchargés de service d'enseignement. Dans celles de sept, huit ou neuf classes, ils n'auront qu'une demi-décharge, et dans celles de quatre, cinq ou six, une décharge d'un jour par semaine.

Les directeurs d'école à quatre classes et plus seront désignés parmi les instituteurs inscrits sur une liste d'aptitude établie par l'inspecteur d'académie sur l'avis des inspecteurs de circonscription. Ils seront préparés à leurs fonctions par un stage spécial de trois mois au moins.

• Dans les collèges, le directeur aura le titre de principal et pourra

être assisté d'un principal-adjoint, si l'effectif est élevé. Ces personnels seront recrutés sur liste d'aptitude et formés par un stage spécial d'au moins trois mois parmi les professeurs brevetés ou certifiés. Ils auront à leurs côtés des surveillants d'externat (ou d'internat) bacheliers, pas nécessairement étudiants (ce pourrait être éventuellement des mères de famille), nommés pour un an, et des conseillers d'éducation, éventuellement des conseillers principaux d'éducation, en cas d'effectifs élevés.

• Dans les lycées, le directeur a le titre de proviseur et est assisté d'un proviseur-adjoint (anciennement censeur). Agrégés ou certifiés, ils sont recrutés par inscription sur une liste d'aptitude et formation par un stage spécial de trois mois au moins. Dans un lycée particulièrement important le proviseur peut être un inspecteur d'académie. Les proviseurs sont également assistés par des conseillers d'éducation et des conseillers principaux d'éducation (certifiés).

Les principaux et proviseurs certifiés peuvent passer au choix dans la catégorie des proviseurs agrégés après huit années d'exercice.

En cas d'abandon de la fonction de direction, un principal breveté peut, après six années d'exercice, être nommé à nouveau professeur de collège avec la rémunération d'un professeur certifié. De même un directeur certifié, s'il reprend un poste d'enseignement dans un collège ou un lycée, y sera rémunéré comme un professeur agrégé.

l'inspection

« Les tâches d'animation, de conseil et d'inspection des personnels sont assurées par trois catégories d'inspecteurs : les inspecteurs de l'éducation, les inspecteurs académiques, les inspecteurs généraux. »

● **Les inspecteurs de l'éducation** peuvent avoir une double mission, ou bien inspecter les écoles maternelles et élémentaires et assurer l'animation et le contrôle de l'activité des maîtres dans une circonscription donnée, ou bien assumer dans le cadre départemental ou régional l'encadrement de certains personnels (inspecteurs d'orientation, chargés des conseillers d'orientation, inspecteurs des enseignements professionnels, chargés de l'inspection des élèves en pré-apprentissage et apprentissage de certains enseignements particuliers).

Ils sont recrutés par concours et formés dans un centre national spécialisé.

● **Les inspecteurs académiques** représentent un corps unique où sont regroupés les actuels inspecteurs d'académie en résidence départementale, inspecteurs pédagogiques régionaux, inspecteurs principaux de l'enseignement technique, chefs de service académique d'information et d'orientation, délégués académiques à la formation continue et directeurs de CRDP. Ils peuvent également, au niveau académique, être chargés de l'animation de la vie scolaire, d'études d'organisation et d'équipement scolaire, etc., et prendre la direction de gros établissements d'enseignement.

Ils sont recrutés par inscription sur une liste d'aptitude parmi l'ensemble des personnels d'enseignement et d'éducation de la catégorie A. « Selon les fonctions exercées et leur importance, des indemnités — de niveau variable — éventuellement des moyens de logement, de circulation, etc., seront accordés, en plus du traitement indiciaire des inspecteurs académiques. »

Les missions des inspecteurs académiques sont d'inspection des professeurs brevetés, certifiés et agrégés des collèges et lycées, d'animation, conseil, soutien et contrôle auprès des chefs d'établissement et personnels compétents, de vérification de transformation des méthodes administratives et de la mise en œuvre de la politique de déconcentration

et de décentralisation, ainsi que d'enquêtes locales pour définir les programmes de construction, les données de la carte scolaire, etc.

● **Les inspecteurs généraux** sont chargés, sur le plan national, de missions d'animation et de contrôle (par exemple pour les professeurs des classes post-baccalauréat des lycées ou pour la vie scolaire des établissements et leur administration), de coordination de l'action des inspecteurs académiques (et d'inspection des personnels qui feraient appel après une inspection assurée au niveau académique), et de conseil auprès du ministre, notamment par l'établissement de rapports annuels de synthèse sur la situation de l'enseignement dans les différentes branches et aux différents niveaux, la vie scolaire, le fonctionnement des établissements et de l'administration, rapports dont les conclusions comporteront des propositions sur les mesures à prévoir.

Les inspecteurs généraux sont recrutés, sans obligation de titres, et choisis et nommés par le ministre. Des inspecteurs d'académie ou des membres de l'enseignement supérieur, etc. peuvent être chargés d'une mission d'inspection générale.

la vie des lycées et collèges

« **Le chef d'établissement est assisté d'un conseil d'établissement et de différents conseils ou commissions consultatifs.** »

● **Le conseil d'établissement** (anciennement conseil d'administration) comprend des représentants de l'administration, des enseignants, des parents, des élus locaux, des milieux économiques et sociaux. Il est réduit

à un effectif de 15 à 20 membres dans les collèges, de 20 à 25 dans les lycées. Il vote le budget et arrête le compte financier, contrôle l'activité des associations fonctionnant auprès de l'établissement en vérifiant leurs budgets et comptes, formule des avis et suggestions dans le domaine social (bourses, transports scolaires, fournitures et livres, gestion d'un fonds social, etc.) et dans le domaine pédagogique et culturel (programme du 10 %, des activités socio-éducatives, organisation des classes, etc.)

Il émet aussi tous avis et suggestions sur les problèmes essentiels qui intéressent la vie matérielle et morale de l'établissement et de la communauté scolaire.

● **La commission permanente** est maintenue, avec une composition allégée reflétant celle du conseil d'établissement. Elle ne peut ni voter le budget ni décider du règlement intérieur. Elle siège également en qualité de conseil de discipline.

● **Une commission des dégradations** formée, en nombre égal, des délégués élèves au conseil, de représentants de l'administration et du personnel de service sanctionnera les infractions purement matérielles.

● **L'assemblée des délégués d'élèves** est réunie une fois par trimestre par le chef d'établissement, ou à l'initiative des délégués, si un tiers de ceux-ci le demande.

Elle constitue une structure de dialogue qui permettra aux élèves de « s'exprimer plus librement et plus concrètement qu'au sein du conseil d'établissement ».

Le chef d'établissement fait part aux délégués élèves des ordres du jour du conseil d'établissement du collège ou du lycée, les conditions de vie des externes et des internes, les équipements, les menus du restaurant, etc. ».

« Les recteurs auront la possibilité de réunir, si besoin est, des représentants des délégués d'élèves désignés par tirage au sort (au 1/10^e par exemple) parmi l'ensemble des délégués de classes concernés (délégués de classes terminales par exemple

ou délégués de l'ensemble des classes de lycées d'enseignement professionnel, etc.). Une représentation du même type pourra être organisée en tant que de besoin au niveau départemental et au niveau national. »

« Au conseil d'établissement ou à sa commission permanente, lorsque des décisions sont prises par vote, les élèves ont une voix délibérative. En l'absence de vote, aucune décision ne peut être prise s'il y a opposition unanime des élèves délégués. »

Les délégués sont également reçus en fin d'année par le proviseur-adjoint ou le principal-adjoint en prévision de l'établissement de l'emploi du temps.

« Le conseil de classe réunit les professeurs, le conseiller d'orientation, éventuellement le conseiller d'éducation, l'assistante sociale, le médecin, les délégués des parents, les délégués des élèves (à titre facultatif en première et en deuxième année des collèges). »

● Dans les collèges quatre réunions sont prévues : « en septembre pour la préparation des activités de la classe, l'organisation du travail ; en décembre et en mars, pour l'examen du fonctionnement de la classe et la communication des bilans individuels de fin de trimestre ; en juin, pour le bilan de fin d'année et les décisions d'orientation ».

● Dans les lycées, deux réunions seulement sont prévues, en février et en juin. Avant cette dernière (avril-mai), l'équipe pédagogique recevra chaque famille d'élèves de second et première.

« L'organisation même du lycée doit permettre de confier d'autres responsabilités individuelles aux élèves. »

C'est ainsi qu'ils pourront choisir de passer une heure libre dans une salle de jeu, une salle de travail (bibliothèque, centre de documentation, étude) ou même à l'extérieur du lycée. Le contrôle des entrées et sorties pourra être assoupli. On

souhaite même que les élèves prennent en charge la surveillance et l'entretien de leur matériel et de leurs installations, à l'externat et à l'internat.

Il leur appartiendra de choisir d'assister ou non « aux conférences d'information, aux réunions, aux débats qui peuvent être organisés en complément de l'enseignement obligatoire ». Mais on ne devra pas leur imposer « une diffusion d'idées ou de documents sous forme de revues, de journaux, de tracts, d'affiches, d'appels, etc non prévue dans le cadre des actions réglementaires d'information ». C'est donc « dans une salle libre d'accès, mais située à l'écart des grandes circulations du lycée, et différenciée des salles de cours ou de jeux, que pourront s'effectuer les discussions collectives, les affichages d'information, etc. ».

« La vie dans une communauté scolaire doit obéir à un certain nombre de règles s'imposant à tous les membres comme une sorte de contrat. »

A cet effet un « code intérieur » doit être débattu librement chaque année dans toutes les instances de concertation, conseil d'établissement inclus, qui précise les règles de ce contrat et les sanctions prévues si elles ne sont pas observées.

les parents

« Les parents sont, pour une grande partie de la scolarité, les interlocuteurs privilégiés des éducateurs. »

● A l'école élémentaire, tous les parents devront être invités à participer à une réunion collective au début, au milieu et à la fin de chaque année scolaire. Cette réunion pourra être suivie d'entretiens individuels avec les instituteurs.

Un comité des parents de l'école

sera élu chaque année et se réunira, en présence du directeur, éventuellement des instituteurs et du maire, et présidé, s'il le juge nécessaire, par l'inspecteur départemental, au moins trois fois par an pour examiner « le fonctionnement de l'école et étudier éventuellement la solution à apporter à certains problèmes concernant les familles ».

● Dans les lycées et collèges, les parents éliront aussi leurs représentants qui participeront au conseil d'établissement et aux conseils de classe.

Par ailleurs, l'équipe des professeurs de chaque classe (éventuellement complétée du conseiller d'orientation, du conseiller d'éducation, de l'assistante sociale et du médecin) devra recevoir les familles en février et en mai. La dernière rencontre « devra en particulier rassembler et confronter les appréciations sur les capacités, les résultats et les intentions de chaque élève. A son issue, l'équipe éducative, complétée des professeurs correspondants, établira un bilan de l'année et proposera au conseil de classe les décisions concernant le devenir scolaire de chaque élève ».

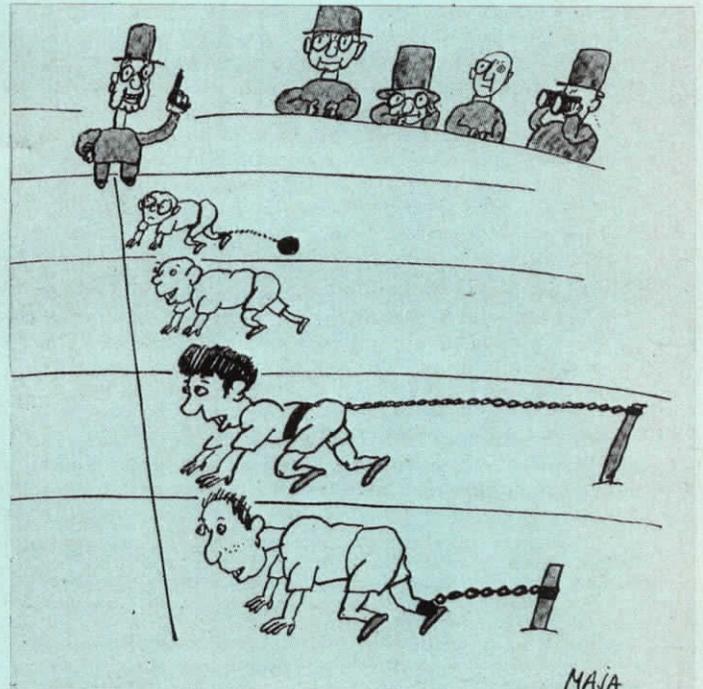
Sur le calendrier même de la réforme, le ministre n'a pas voulu s'engager avec beaucoup de précision. Des consultations vont se poursuivre et, après l'examen du projet de loi par les différents conseils consultatifs du ministère, ce texte pourrait être soumis au Parlement au cours du mois d'avril.

Mais sur les détails de l'organisation, les conversations avec toutes les parties intéressées se prolongeront aussi longtemps que cela sera jugé nécessaire, peut-être jusqu'à la fin de cette année scolaire.

En tout état de cause, la réforme ne pourrait pas être mise en place, à différents niveaux, avant la rentrée de septembre 1976. Cela impliquerait, par exemple, que les premiers bacheliers nouvelle formule quitteraient le lycée en juin 1979.

à qui profite l'école ?

« On a ouvert l'école à tous, que le plus fort gagne ! »



Au moment où se prépare une profonde réforme de l'enseignement, ce qui prouve, à tout le moins, que tout ne va pas pour le mieux dans la meilleure école (française) possible, il est intéressant de s'arrêter un instant sur un ouvrage qui, sous un titre interrogatif, est en fait un véritable constat de faillite. « A qui profite l'école ? », édité aux Presses universitaires de France (264 p., 45 F) dans la collection « Economie en liberté », a pour auteur Jacques Hallak qui, après avoir enseigné dans le premier degré, le second et le supérieur, est aujourd'hui un haut fonctionnaire international. Il a bien voulu répondre à nos questions et s'interroger avec nous sur les « préalables » à toute réforme réelle du système éducatif. (Les dessins qui illustrent cet entretien, de Maja, sont extraits de l'ouvrage ; nous remercions les PUF de nous avoir autorisés à les reproduire.)

● Jacques Hallak, l'ouvrage que vous venez de publier « A qui profite l'école ? » est celui d'un économiste de l'éducation. Pouvez-vous nous dire d'abord ce qu'est cette nouvelle science de l'éducation, quels sont ses buts fondamentaux ?

Dans « économie de l'éducation », il y a économie et éducation. Par conséquent c'est une science qui, au départ, a réalisé, a essayé de réaliser les buts de l'économie, de la science économique en général, en les

appliquant au domaine de l'éducation. Ainsi elle a étudié les problèmes du meilleur emploi des ressources par et pour l'éducation. Elle a aussi, comme la science économique, des buts de caractère politique, par exemple le meilleur développement de l'emploi du personnel qualifié et la formation de ce personnel, l'étude, donc, du problème des ressources humaines, leur répartition optimale par niveaux, types ou institutions d'enseignement en fonction de critères à définir, qui,

eux, sont de caractère politique. Un autre but, enfin, est d'examiner la relation entre économie et gestion dans les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi dans les écoles primaires, les CES, les CET...

En somme, cela va de la comptabilité de l'entreprise d'éducation (donc des établissements scolaires) aux procédures techniques de standardisation, de normalisation, d'optimisation (par exemple carte scolaire, carte des enseignements spéciali-

sés...) et à la « macro-économie », c'est-à-dire aux grandes décisions, aux grands arbitrages à prendre au service d'une politique scolaire.

● Dans ce cadre très général de l'économie de l'éducation, pouvez-vous nous indiquer quelle a été, dans ce livre, votre intention et comment vous avez cherché à la réaliser ?

Parmi ces critères qui sont au service de la politique scolaire et qui sont au

service de l'économie de l'éducation, qui sont impliqués par l'économie de l'éducation, il y en a au moins deux qui me semblent fondamentaux dans la mesure où ils touchent aujourd'hui, et depuis une dizaine d'années, à des problèmes politiques particuliers, non seulement au niveau français mais au niveau international, qu'on soit dans l'Est ou dans l'Ouest, qu'on soit dans un pays riche ou dans un pays pauvre. Ces deux critères, ou plutôt ces deux domaines, sont celui de l'équité et celui du développement. Celui de l'équité, car le problème de l'équité est un problème qui nous préoccupe de plus en plus, surtout avec l'évolution des esprits, la remise en cause de la croissance économique pour la croissance, la « croissance sauvage » et la recherche d'une croissance pour l'équité.

On a longtemps dit que, pour se développer et pour croître, il faut développer l'éducation parce que c'est un des facteurs de la production, et un des facteurs de productivité qu'il faut absolument privilégier pour assurer une croissance dans les différents pays. La question qui se pose, c'est qu'on a longtemps opposé d'une part la croissance et d'autre part l'équité, en disant qu'il fallait affecter les ressources dans les domaines les plus productifs donc les plus efficaces. On a opposé donc l'efficacité et l'équité, on a parlé du développement pour l'efficacité, et ce que j'ai essayé de voir, sous le thème de l'éducation, c'est dans quelle mesure il faut absolument faire la croissance pour l'efficacité et l'opposer à la croissance

pour l'équité. Je ne le crois pas, et c'est ce que j'ai essayé de montrer, entre autres, dans le cadre de cet ouvrage.

● **Très souvent vous indiquez qu'il faut dépasser en fait les méthodes précises ou traditionnelles de l'économie de l'éducation. Qu'entendez-vous par là ?**

Prenons un exemple : il n'est pas possible de traiter le problème de l'équité, en se réservant aux acquis de la science économique, parce qu'à ce moment-là, on aura perçu ce problème de façon très partielle et très superficielle. En analysant comment les ressources de l'éducation profitent à telle ou telle catégorie sociale, on n'aura pas expliqué ni le pourquoi, ni le comment de ce type de répartition. Pour le faire, il faut avant tout faire appel à la science politique, essayer de voir dans quelle mesure ces répartitions ou bien sont le fruit d'un hasard, ou bien au contraire s'analysent en termes de pouvoir, de répartition de pouvoir entre différents groupes sociaux. D'autre part, à supposer même qu'on réalise, selon les vœux de l'économiste idéaliste, une répartition équitable des ressources en faveur de différents groupes sociaux, on peut se poser la question : qu'est-ce que c'est un groupe social ? Et là il faut faire appel à la sociologie. Ensuite, est-on sûr qu'il suffise simplement par exemple d'augmenter le taux des bourses, de répartir des bourses équitablement entre les différents groupes sociaux ou de faire en sorte qu'ils fréquentent proportionnellement de la même

manière les établissements scolaires pour que cela soit efficace et équitable ? Pour ce faire, on a besoin de savoir un peu quelle est l'attitude, quelles sont les motivations, quelle est la situation des enfants avant d'entrer à l'école, des étudiants avant d'accéder à l'université et ce qu'ils attendent de l'école, et comment se situe l'école par rapport à leurs problèmes propres. Voilà des domaines de réflexion qui font appel, entre autres, à la psychologie et à l'anthropologie.

● **Pour en venir aux conclusions de votre ouvrage, l'une d'entre elles m'a beaucoup frappé, c'est l'idée qu'au fond, tous les systèmes scolaires quels qu'ils soient ont fait faillite. Quels indicateurs avez-vous décelés pour le prouver et, d'une manière plus approfondie, quelles sont les raisons de cette faillite ?**

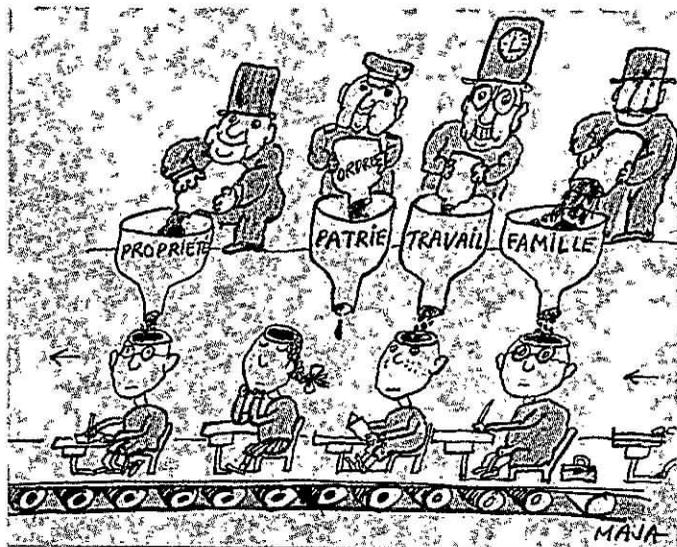
Il est difficile en quelques mots de traiter cet immense problème, mais je peux simplement me référer à deux ou trois indicateurs particulièrement frappants. Un premier indicateur c'est la comparaison entre ce qu'on a ambitionné à travers l'éducation et pour l'éducation au cours des quinze dernières années et ce qu'on a constaté à la fin de cette période.

On a constaté un peu partout une explosion des systèmes scolaires, qu'il s'agisse du primaire dans les pays récemment décolonisés et qui étaient très peu scolarisés, ou qu'il s'agisse du secondaire ou même du supérieur dans les pays plus évolués et plus développés du point de vue de leur système scolaire. On a assisté

à une explosion formidable des efforts financiers, matériels et humains, consacrés à l'éducation. On croyait en effet que c'était le meilleur investissement possible, essentiellement du point de vue économique, parce que cela permettait de réaliser le meilleur développement, la meilleure croissance économique pour les différents pays.

Eh bien, dans les pays qui ont investi lourdement dans la scolarisation primaire, on a constaté très vite de très fortes déperditions au niveau des systèmes d'éducation, des rendements très faibles des systèmes d'éducation, des retours dans l'analphabétisme au bout de deux ou trois ans de fréquentation scolaire...

Dans les pays qui ont investi lourdement dans le secondaire, le technique et le professionnel, il ne faut pas être un grand spécialiste pour constater que le technique n'a pas répondu aux besoins qu'on en a attendus. Pour le professionnel, on essaie sans cesse des formules, mais ces formules n'ont pas encore pu faire leurs preuves, et pour cause. Le supérieur (et je ne pense pas seulement à Mai 68 en France, mais à ce qui s'est passé aux Etats-Unis, à ce qui se passe aujourd'hui dans un pays comme l'Inde ou Ceylan, à ce qui commence à se passer dans des pays africains), le supérieur, donc, qui était supposé produire la main-d'œuvre spécialisée dont la plupart des pays avaient besoin, s'est révélé être une immense machine, une immense industrie qui, effectivement, donne des diplômes. Mais



est-ce qu'elle donne les diplômes qu'il faut donner ? Deuxièmement, est-ce qu'elle donne la formation qu'il faut donner ? Troisièmement, est-ce que ceux qui sortent de l'enseignement supérieur constatent un accord entre leur ambition et ce qu'ils arrivent à obtenir sur le marché du travail, et pas seulement dans des disciplines comme la sociologie ou la psychologie, mais également dans des disciplines scientifiques, comme les mathématiques, ou la physique ou la chimie ?

On constate une « stagnation » scolaire, comme je l'ai dit dans le livre, c'est-à-dire une inflation des coûts, une inflation des effectifs, d'une part, et d'autre part une stagnation des débouchés, une inadéquation des contenus de l'éducation face aux besoins de la société et, ce qui est le plus grave, une mystification collective, je crois qu'il faut le dire, entre l'image de ce qu'est l'école, de ce que doit faire l'école, de ce que peut faire l'école et ce que sont en réalité l'école et la vie concrète, pratique, terre à terre, des établissements scolaires et universitaires.

En bref, je vous dirai que la faillite — ce n'est pas un grand mot — la faillite se situe à tous les niveaux, quels que soient les pays,

quel que soit l'indicateur qu'on prend : emploi, gestion, égalité, par exemple.

● Vous parlez aussi de l'inégalité des salaires...

L'inégalité se situe en effet après l'école et il est frappant par exemple que, dans un pays comme la France — et plusieurs enquêtes l'ont montré, notamment les travaux du CERQ —, l'éventail des salaires ne s'est pas rétréci et n'a pas débouché sur une égalisation des chances, après l'éducation.

Alors, comment voulez-vous parler de succès d'un système scolaire si, en amont et en aval de ce système, on n'a pas réellement pris les mesures qui s'imposent pour réaliser l'égalité. Ce que j'ai essayé de démontrer dans ce livre, c'est que l'école finalement ne profite qu'à ceux qui en ont le moins besoin et que l'inégalité existe avant, pendant et après l'école.

● Autrement dit, on ne peut pas demander tout à l'école. Mais est-ce qu'on peut tout de même lui demander quelque chose. Si vous préférez que je vous pose la question autrement, que devrait être l'école de l'avenir pour qu'on puisse raisonnablement lui demander quelque chose, quelque chose de réel, d'efficace ?

Voilà le type même de questions à laquelle j'ai essayé de ne pas répondre dans cet ouvrage.

● C'est pour cela que je voudrais vous la poser, pour que vous alliez un peu plus loin. Je sais qu'à la fin de votre ouvrage vous contentez de présenter, sans trop prendre position, un certain nombre d'options, très différentes les unes des autres, de ce qu'on pourrait appeler des futurologues. Mais enfin, est-ce qu'on peut vous demander de jouer un petit peu vous aussi le jeu de la prévision ?

Volontiers. Mais là je me place, comme je l'ai dit, comme je le répéterai d'ailleurs, non pas sur le plan théorique ou sur le plan scientifique, ou sur le plan du chercheur, ou de l'homme de réflexion, mais beaucoup plus sur le plan politique. Je ne dirai pas du combat politique, parce que ce serait un peu trop fort, mais enfin quand même sur le plan politique.

A mon point de vue, ce que doit être l'école, nul n'a le droit de le dire, cela doit être le résultat d'un consensus. Comment obtenir ce consensus et par quel biais, je n'en sais rien. C'est une chose qui appelle un certain nombre de travaux, de réflexions, mais enfin il y a quelques préalables avant de parler du consensus social. Et ces préalables sont la mise en œuvre d'un système d'information ou de formation, au niveau de tous les groupes sociaux concernés, qui soit un système d'information neutre, et là, le rôle d'une revue comme la vôtre ou de bien d'autres

journaux spécialisés est important et essentiel.

A côté de ce consensus indispensable sur ce que l'école doit être, sur le rôle de l'école, je vais me placer sur le plan individuel. Qu'il s'agisse de pays capitalistes ou socialistes, de gauche ou de droite, quelle que soit leur option politique, j'ai montré que, pour que l'école, finalement, remplisse correctement son rôle (si son rôle est bien de préparer l'homme à remplir sa fonction d'homme et à apprendre à être, comme l'a dit Edgar Faure dans un rapport aujourd'hui célèbre), il faut que les attitudes, les mentalités aient changé au départ. Il ne sert à rien de prétendre égaler les enfants sur les bancs de l'école si les habitudes inculquées au niveau de la famille sont des habitudes foncièrement inégalitaires. Il y a une correspondance très étroite entre les structures, les mentalités, les habitudes de comportement, les ambitions et les prétentions qu'on constate au niveau des familles, dans les différentes couches sociales d'une part, les relations de comportement qu'on voit à l'école en second lieu et, en troisième lieu, les relations sociales au niveau de la vie active, qu'il s'agisse du travail au sens habituel du terme, ou même en dehors du travail.

Je m'explique : on a constaté que les couches les plus favorisées avalent les relations les plus libres et les plus imaginatives, les relations où l'initiative a un rôle considérable, bref, les relations où vraiment l'homme s'épanouit et remplit sa fonction d'homme dans la société. Ceci a été constaté au niveau de la

famille, c'est-à-dire du milieu culturel où l'enfant est né et s'est développé avant d'entrer à l'école. Pour l'enfant d'un milieu favorisé qui aura vécu ainsi, au moment de sa plus tendre enfance, tout son comportement ultérieur en sera grandement affecté. Il aura vécu pour gagner, pour être un chef, pour avoir de l'initiative, pour être épanoui. Il aura reçu les doses de calories nécessaires sur le plan alimentaire, il aura vécu dans des conditions favorables sur le plan culturel, en écoutant de la musique, en participant à des discussions intéressantes, en ayant des activités sportives, bref, en ayant tout ce qu'il faut pour être épanoui et être complet. Et à ce moment-là l'école pour lui joue un petit peu le rôle d'un pont entre ce qui l'attend dans la vie active et ce qu'il a connu chez lui à la maison.

Si je prends l'autre extrême de notre système social, c'est-à-dire le fils du milieu défavorisé, lui, en revanche, on lui a appris qu'il appartient à la couche qui est la plus défavorisée, qu'il n'est pas né pour gagner nécessairement, mais pour se défendre et pour essayer de maintenir sa place ou d'avancer un peu. Dans son milieu familial il a appris très peu ou, s'il a appris, c'est à essayer de ne pas avoir trop d'initiatives, de ne pas trop déplaire, de respecter le patron; c'est ce que son père ou sa mère font dans leur vie active; ils remplissent leur fonction de personnel placé au bas de l'échelle sociale, au bas de l'échelle de main-d'œuvre, à qui on ne demande surtout pas d'initiatives, surtout pas

de personnalité, mais le respect de l'heure d'arrivée et de départ, l'habitude de ne pas s'absenter sans prévenir, sans annoncer le motif de leur absence, bref un comportement automatisé, un comportement de discipline. Le comportement du père et de la mère à la maison reflète leur comportement dans la vie active et l'enfant s'en imbibe avant d'arriver à l'école et pendant son séjour à l'école. Il ne va pas à l'école pour devenir un général, ou pour devenir un grand chef, ou pour devenir un patron. Il va à l'école tout en sachant très bien qu'il appartient à la couche sociale défavorisée et que, probablement, s'il était ouvrier, il pourrait peut-être essayer de devenir employé, encore que ce problème de mobilité soit un immense problème et n'ait pas encore été résolu.

On constate, de même, une correspondance très importante entre ce qui se passe dans la vie familiale et ce qui se passe à l'école. Dans l'école primaire, on exige beaucoup et surtout très peu d'initiatives, beaucoup de discipline, c'est très formaliste, etc. Dans le CES, ce l'est déjà un peu moins. Dans le second cycle, il y a une certaine détente, les enfants commencent à fumer... et leurs relations avec les enseignants ne sont plus ce qu'elles étaient, elles deviennent de moins en moins rigides. A l'université enfin, il n'y a pas de restrictions d'horaires, il y a une certaine liberté, beaucoup plus d'options pour les cours, etc. Alors, voyez ce parallélisme sur la pyramide scolaire, sur la pyramide de la population active, c'est-à-dire entre les chefs, les

cadres supérieurs, les cadres moyens, les employés et les ouvriers et puis le parallélisme dans le comportement et les relations sociales dans la famille.

Il faudrait donc que l'attitude des familles change pour que l'école puisse remplir son rôle de pont et d'instrument d'égalisation des chances. Si les familles n'attendent de l'école que la reproduction des structures existantes, elle ne pourra pas d'elle-même résoudre cet énorme problème de l'égalité des chances entre les individus.

Par conséquent, d'après moi, et encore une fois je me place sur le terrain plus politique que scientifique, le « combat » doit se situer à tous les niveaux : avant l'école, au niveau des individus, des mentalités, des attitudes des parents, des parents d'élèves, au sens large.

● **Autrement dit, pas de transformation de l'école, non seulement sans une transformation de la société, mais sans une transformation des structures mentales, de la psychologie sociale, et de la psychologie individuelle ?**

Absolument. Je ne crois pas aux solutions superficielles. Il faut une transformation des structures mentales pour qu'une prise de conscience des rapports de force et, je me situe au niveau politique, pour une révision et un refus de l'école qui « reproduit ».

Si l'économiste de l'éducation a au moins contribué à démystifier les problèmes et les solutions superficielles auxquelles on fait appel pour les résoudre en mettant à

la disposition de tous son information et sa manière de voir, tout ce qu'il peut espérer c'est avoir ainsi aidé à réaliser un des préalables à des mutations qui peuvent rendre à l'école un rôle qui aurait dû toujours être le sien et qui ne l'a pas été.

Et quand je dis l'école, je voudrais encore, si vous le permettez, dire un mot pour terminer, parce que cela me semble important. Quand je dis l'école je ne veux pas parler de l'école au sens traditionnel du terme uniquement. Je parle de l'école dans la vie, c'est-à-dire que je parle du système formel d'éducation et du système non-formel. Et si vous lisez ici et là des critiques sur la formation permanente et sur l'éducation permanente, si aujourd'hui c'est devenu un des sujets les plus passionnés et les plus passionnants pour les critiques et pour les spécialistes, c'est parce que, justement, on a peur qu'on ne reproduise au niveau de la formation non-formelle ce qui s'est passé dans l'éducation formelle.

● **Vous pensez à Illich en ce moment ?**

A Illich entre autres, oui, à ses dernières déclarations.

Ce que je crains, comme d'autres, c'est qu'on ne recule pour mieux sauter, c'est-à-dire qu'on ne substitue à l'école formelle l'école informelle, avec les mêmes tares et les mêmes procédures de mystification qu'on a longuement suivies dans le cadre de l'école formelle. Et là, évidemment, nous touchons à d'autres problèmes...

**Propos recueillis par
Pierre-Bernard Marquet**

réforme

La présentation assez détaillée (pp. 8 à 18) des « Propositions pour une modernisation du système éducatif français » par lesquelles le ministre de l'Education a fait connaître ses projets de réforme nous a amenés à bouleverser l'organisation de ce numéro, en particulier à réduire le nombre de pages consacrées habituellement aux informations ainsi qu'aux rubriques « l'homme créateur » et « le monde comme il va ». Mais nos lecteurs comprendront que, cette semaine, actualité obligeait.

UNCAL

Trois cent cinquante délégués ont assisté au VII^e Congrès national de l'Union nationale des comités d'action lycéens qui s'est tenu à Champs-sur-Marne. L'UNCAL déclare regrouper actuellement 30 000 adhérents.

C'est évidemment le projet de réforme de l'éducation qui été au centre des préoccupations. Le texte du projet n'ayant pas encore été rendu public lors de la tenue de ce congrès, l'UNCAL devait toutefois dénoncer la « parodie de concertation » à laquelle s'était livré le ministre de l'Education puisque ce projet avait été élaboré « sans les lycéens ». Sur les grandes lignes de la réforme, l'UNCAL entend lutter pour faire barrage au projet qui, pour l'union lycéenne, ne pourra aller que dans le sens d'une « aggravation de la sélection sociale ».

Les congressistes devaient donc dégager les quatre grands points de leurs revendications :

- Lutte contre la sélection en demandant le maintien du bac pour l'entrée à l'université, l'augmentation du budget et des moyens nouveaux

pour, notamment, instaurer la gratuité totale et des cours de rattrapage au sein de l'Education nationale.

- Reconnaissance du droit démocratique du lycéen en s'appuyant sur le projet de « Statut du lycéen » déjà élaboré par l'UNCAL et qui prévoit, entre autres, des droits pour « l'ensemble des lycéens » et des droits spécifiques pour les lycéens majeurs, ainsi que des bourses pour ceux dont les parents ne paient plus les études.

- Reconnaissance des droits et pouvoirs des délégués comportant représentation aux conseils d'administration des établissements et participation effective aux décisions.

- Enfin lutte contre l'idée de « savoir minimum » qui pour les lycéens représente une « conception utilitariste de l'enseignement ». La dévalorisation de disciplines telles que philosophie, histoire et géographie, apparaît à l'UNCAL comme « très dangereuse ».

CNAJEP

Après la séance plénière du Haut-Comité à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs qui s'est tenue le 31 janvier (voir l'éducation n° 234 du 6 février 1975), le Comité pour les relations nationales et internationales de jeunesse et d'éducation populaire déclare avoir pris acte des déclarations du Premier ministre. Le Comité entend rester particulièrement vigilant sur une réelle interministérialité, le fonctionnement des commissions ministérielles Jeunesse et sur le calendrier et le débouché des travaux du Haut-Comité. De plus, il confirme son rejet global des propositions et orientations contenues dans le recueil des dispositions sur la promotion du sport. Ceci, contrairement aux « interprétations » et aux « spéculations » qui ont eu lieu lors du vote du Haut-Comité qui ne réunissait pas, selon le CNAJEP, les conditions d'une réelle consultation.

Le SNEP (FEN) vient de voir sa représentativité largement confirmée lors d'élections professionnelles concernant le renouvellement du Conseil de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports et des Commissions paritaires centrales et académiques (sauf Paris). En effet les listes du SNEP ont obtenu 85 % des voix et tous les sièges. Les autres listes, ensemble, ne réunissaient que 10 % des inscrits.

L'action revendicative des élèves des IUT parisiens continue après leur manifestation du 7 février, jour où une délégation les représentant fut reçue au ministère du Travail. Ils réclament la reconnaissance du DUT dans les conventions collectives, une formation professionnelle de plus haut niveau, une allocation d'études et la création de nouvelles maîtrises. Ils sont soutenus par le SNESup (FEN) qui constate la convergence des revendications des étudiants avec celles des enseignants et qui souhaite que des solutions soient rapidement trouvées dans les IUT.

Jean-Pierre Soisson vient de désigner un « président par intérim » pour l'université de Toulouse-Le-Mirail. Après la démission des administrateurs provisoires et l'interruption des élections au conseil de l'université à la suite d'incidents, une période d'apaisement a été estimée nécessaire par Jean-Pierre Soisson. François Taillefer, ex-administrateur provisoire de cette université a accepté cette fonction. Il aura une triple mission : assurer la direction de l'université, promouvoir et coordonner les initiatives sur les formations dispensées, formuler des propositions tendant à ramener l'université à un fonctionnement normal dans le plus court délai.

Les résultats des élections au Conseil de l'enseignement général et technique sont connus. Les syndicats de la FEN obtiennent 72 % des voix, confirmant ainsi leur large audience dans le monde enseignant. Le SGEN (CFDT) vient en deuxième position avec 10,8 % des voix. La participation du scrutin a été forte : 79,76 % de votants.

8 millions de bacheliers dans vingt ans

Près de 200 000
baccalauréats
sont aujourd'hui
délivrés chaque année
en France
et le nombre s'accroît.
Institution vénérable,
issue du Moyen Age,
le baccalauréat
risque-t-il de perdre
son prestige social
et les avantages
qu'il est censé
conférer ?
Sa valeur,
sa signification même,
pourraient-elles
s'en trouver
remises en cause ?

NOUS N'ENTENDONS pas contester ici l'aspect proprement culturel; toute élévation est a priori favorable; mais il faut bien aussi plonger dans les questions temporelles et s'occuper du débouché, disons de l'emploi. Ceux qui contestent ou atténuent l'importance de ce fait font à la jeunesse un tort immense et préparent une série de convulsions.

Dans l'état de nos institutions, celui qui reçoit une culture, et plus encore un diplôme sanctionnant cette culture, cherche à « déboucher », c'est-à-dire à trouver un emploi correspondant à cette culture.

Dès lors, la question se pose de l'équilibre entre les besoins de consommation des hommes, dans leur ensemble, lesquels se traduisent par des besoins d'hommes de diverses professions et les aspirations des jeunes entrant dans la vie active, ou même des moins jeunes, qui ont le souci, combien légitime, d'améliorer leur sort.

Chose curieuse, mais explicable par la peur de déplaire, caractéristique de notre temps, la question vitale essentielle n'a jamais été posée dans son ensemble et les propositions en ce sens se sont heurtées à un refus.

Notre but est ici bien moins ambitieux. Nous nous proposons seulement de connaître le « stock » de bacheliers en âge d'activité dans les années à venir, c'est-à-dire le nombre total de personnes pourvues ou non d'un emploi, et titulaires du grade de bachelier.

La méthode est a priori très simple et classique :

- point de départ, le « stock » actuel de bacheliers,
- addition chaque année des diplômes délivrés,
- déduction chaque année des décès d'après les tables de survie.

Du total du nombre des bacheliers, il est facile de tirer celui des bacheliers en âge d'activité.

Si étonnant que cela puisse paraître, le stock au départ est mal connu. Nous avons bien le

recensement de 1968, au cours duquel la question du degré d'instruction a été posée, mais les réponses sont entachées de diverses erreurs, ce qui nous a amenés à utiliser une autre méthode.

Partant des diplômes antérieurement délivrés nous en déduisons, par les tables de survie, le nombre de diplômés actuels; autrement dit, nous faisons rétrospectivement le calcul que nous allons faire ensuite prospectivement.

nombre de baccalauréats
délivrés par année depuis 1905

	garçons	filles
1905	6 133	26
1910	6 932	131
1915	7 209	502
1920	9 190	1 326
1925	8 852	1 967
1930	11 858	3 708
1935	8 560	3 379
1940	18 485	9 292
1945	15 596	11 719
1950	19 039	14 106
1955	22 617	18 816
1960	31 635	29 864
1961	32 913	30 540
1962	33 192	33 033
1963	39 271	36 203
1964	43 081	43 648
1965	49 435	47 489
1966	51 309	54 530
1967	68 066	65 191
1968	81 492	87 930
1969	64 999	72 016
1970	79 074	88 233
1971	82 474	94 292
1972	84 132	100 067
1973	85 084	106 155

Divers obstacles ont été surmontés : différence entre nombre de diplômes et nombre de diplômés (car certains jeunes gens passent deux diplômes), migrations (et en particulier retour des Français d'Afrique du Nord), choix de la table de survie (la mortalité des bacheliers doit être un peu inférieure à celle des Français en général, non seulement parce qu'ils sont souvent issus de classes moyennes et supérieures, mais du

bacheliers en 1973 par âge

âge approximatif (en années révolues)	sexe masculin	sexe féminin	total
86-91	1 929	13	1 942
81-85	4 931	136	5 067
76-80	8 595	847	9 442
71-75	20 966	2 734	23 700
66-70	29 774	6 289	36 063
61-65	41 857	12 277	54 134
56-60	40 806	16 573	57 379
51-55	59 386	29 857	89 243
46-50	80 128	52 339	132 467
42-46	84 502	83 181	147 683
37-41	99 556	78 346	177 902
32-36	133 489	120 734	254 223
27-31	196 205	189 969	386 174
24-26	200 085	207 182	407 267
19-23	395 288	460 356	855 644
total	1 397 497	1 240 833	2 638 330

fait même qu'ils ont une certaine culture, facteur essentiel de faible mortalité).

Voici comment se présente le stock de bacheliers au milieu de 1973, base de départ (voir tableau ci-dessus).

La diminution selon l'âge, plus forte encore pour les femmes, résulte de deux facteurs ajoutant leurs effets : mortalité et augmentation du nombre de diplômes délivrés chaque année ; ce second facteur joue beaucoup plus que le premier, excepté dans les âges élevés.

Le stock de bacheliers va, chaque année, se grossir des nouveaux diplômés et se réduire par la mort (ou éventuellement par l'immigration, mais nous négligeons

ce phénomène peu important).

Comme la plupart des prévisions démographiques, les pertes à attendre sont mieux connues que les gains. Pour les délivrances de diplômes, nous sommes obligés, en effet, de faire une double hypothèse sur :

- le nombre de jeunes arrivant, chaque année, à l'âge du baccalauréat ;
- la proportion des reçus dans chaque génération.

Pour la première série, l'incertitude est faible, car presque tous les candidats d'ici 1995 sont déjà nés. Nous avons admis qu'il y aurait 770 000 naissances en 1974 et 750 000 en 1975 et 1976.

Pour la proportion des reçus, nous avons adopté deux hypo-

thèses, probablement encadrantes :

- stabilisation au niveau actuel, disons 21 % pour les garçons et 26 % pour les filles. Notons en passant que les prévisions de M. Maes, en 1962, ont été largement dépassées ;

- expansion continue au rythme des dernières années. Nous avons adopté une augmentation de 0,7 % par an pour les garçons et 0,9 % pour les filles. Cette progression conduit à une proportion de 36 % de diplômés en 1995, pour les garçons, et 45 %, pour les filles (génération née en 1976). Sans doute, l'accentuation de la disproportion actuelle entre garçons et filles peut-elle prêter à critique, mais nous avons préféré éviter l'arbitraire. Voici dès lors les résultats :

perspectives de diplômes de bachelier de 1974 à 1995

	sexe masculin		sexe féminin	
	hypothèse basse	hypothèse haute	hypothèse basse	hypothèse haute
1974	87 916	87 916	105 927	109 187
1975	87 888	90 818	105 695	112 606
1976	88 385	94 278	106 204	116 824
1977	87 755	96 948	105 441	119 229
1978	89 399	101 745	107 352	125 106
1979	88 160	103 273	105 805	126 967
1980	90 144	108 602	108 024	132 942
1985	91 165	125 026	108 591	152 445
1990	92 814	143 198	110 013	172 636
1995	74 142	127 101	92 729	160 492

Les anomalies apparentes (notamment en 1977 et 1979) résultent d'une baisse de la natalité surve-

nue dix-neuf années plus tôt. Dans la pratique, elles seront à peu près nivelées par les reports d'une

année à l'autre, car les jeunes d'une génération ne reçoivent pas tous leur diplôme la même année.

bacheliers par âge en 1995

âge (en années)	sexe masculin		sexe féminin	
	hypothèse basse	hypothèse haute	hypothèse basse	hypothèse haute
19 ans	74 142	127 101	92 729	160 492
20-24 ans	427 847	686 996	513 109	836 280
25-29 »	443 681	638 841	529 356	777 203
30-34 »	449 197	571 386	540 201	702 512
35-39 »	432 637	477 417	524 586	594 063
40-44 »	405 844	405 844	486 018	489 231
45-49 »	300 105	300 105	318 200	318 200
50-54 »	166 601	166 601	165 330	165 330
55-59 »	111 674	111 674	104 040	104 040
60-64 »	80 798	80 798	67 245	67 245
65-74 »	113 784	113 784	93 186	93 186
75 ans et +	48 406	48 406	30 009	30 009
Total	3 054 716	3 728 953	3 464 009	4 337 791

La diminution de 1985 à 1995 résulte de la baisse de la natalité, depuis dix ans.

Dans ces conditions le stock de bacheliers s'établirait ainsi en 1995 (voir tableau ci-dessus).

La décroissance au-dessus de quarante-cinq ans est forte car deux causes ajoutent leurs effets : la progression du nombre de nouveaux diplômés (surtout chez les femmes) et l'accroissement de la mortalité avec l'âge.

En 1995, il devrait y avoir en France de 6,5 à 8,1 millions de personnes titulaires du baccalauréat pour une population totale qui pourrait s'établir entre 58 et 62 millions d'habitants (sans immigration). Mais ce qui est le plus intéressant à connaître c'est :

- du point de vue du progrès de l'instruction, la proportion des diplômés dans la population adulte ;

- du point de vue de l'emploi, la proportion des diplômés dans la population en âge de travail.

Sur 100 adultes il y aura de 16 à 20 % de bacheliers, au lieu de 8 % actuellement.

Sur 100 personnes âgées de dix-neuf à soixante-cinq ans, il y aura de 18 à 23 bacheliers, au lieu de 9 % actuellement.

Il s'agit donc, à peu près, d'un doublement. Tant que les proportions de reçus chaque année aug-

mentent, la proportion dans la population reste toujours inférieure à ces proportions de reçus. Si ces proportions se stabilisent (hypothèse basse), la proportion dans la population atteindrait, à la longue, le même chiffre (au bout de 45 ans environ, pour la population en âge d'activité).

Il n'est pas bien nécessaire d'insister sur les aléas de tels calculs. Non seulement le nombre des candidats et la proportion de reçus peuvent en effet varier d'une façon inattendue, mais le système du baccalauréat pourrait lui-même être remis en question. Les chiffres n'en ont pas moins une certaine signification, car ils traduisent la prolongation d'une tendance fondamentale.

Nous avons déjà souligné la disproportion des sexes. Même si les tendances actuelles n'avaient pas été prolongées (par exemple, adoption d'un taux égal selon les sexes), le nombre des bacheliers l'emporterait sur celui des bacheliers. C'est surtout aux âges élevés que le nombre de bacheliers augmentera fortement. Cette considération nous conduit à envisager l'aspect de l'emploi.

Si l'économie restait techniquement identique à elle-même et avec elle la composition de la population active, l'accroissement de la proportion de bacheliers entraî-

nerait le déclassement d'un certain nombre de bacheliers, surtout chez les jeunes.

Mais, selon toutes probabilités, la composition de la population active va continuer à se modifier au profit des emplois supérieurs et moyens (en proportion) et au détriment (toujours en proportion) des emplois inférieurs. Cette évolution va donc dans le sens favorable.

Il n'est cependant nullement certain qu'elle soit suffisante. Au cours des années antérieures des déclassements ont déjà eu lieu. Autrement dit, des emplois jusque-là non pourvus de bacheliers ont été remplis par ceux-ci. Cette tendance doit logiquement se poursuivre, mais pour juger et surtout mesurer l'intensité du mouvement, il faudrait formuler des prévisions sur l'évolution technique et économique, opération fort délicate sur vingt ans.

Un calcul analogue pourrait être fait pour d'autres diplômes, par exemple, pour les titulaires d'une licence. Le seul domaine où, à notre connaissance, des prévisions ont été formulées, avec un certain horizon, est celui des docteurs en médecine, profession mieux définie que tout autre et, de ce fait, très spéciale.

Alfred Sauvy
Jean-Claude Chesnais

psychanalyse de l'éducation

Quels rapports s'instituent réellement entre les enseignants et les enseignés ? Quel type de « contrat », tacite ou non, s'établit entre eux ? Ce sont des questions que la pédagogie n'a pas le droit de ne pas se poser. Mais par quelle méthode chercher une réponse dont dépend le bon fonctionnement de la relation pédagogique ? C'est à la psychanalyse que Janine Filloux, novatrice en la matière, vient de faire appel dans un livre récent : « Du contrat pédagogique ».

IL MANQUAIT jusqu'à maintenant à la pédagogie, en crise pour toutes sortes de raisons, dont celle-ci, une application, à la fois autorisée et appropriée, de la psychanalyse à l'acte éducatif. Dans une perspective certes plus problématique que scientifique, au sens rigoureux que l'usage confère à ce terme — mais jusqu'à quand la problématique se verra-t-elle refuser la dignité de recherche ? — Janine Filloux a entrepris fort heureusement, et avec beaucoup de compétence, de travailler un tel manque (1). A partir de l'énoncé relativement « expérimental » (entretiens non-directifs et analyse de contenu) de deux discours (celui des enseignés et celui des enseignants), qu'on ne saurait tenir longtemps pour parallèles puisque l'un des deux est aussi, et déjà initialement, la réplique et le produit de l'autre, cette tentative d'articulation va mener à une impasse riche de tout le sens que son opacité prête à l'analyse. Ainsi le « contrat » pédagogique est toujours piégé. Pour dépasser l'énoncé inavouable d'un contrat manifeste, subordonnant, au nom de la reproduction sociale, ceux-là à ceux-ci, enseignants et enseignés tombent de Charybde en Scylla, à travers la relation fantasmatique, dans un contrat latent. Ce dernier est évidemment plus léonin et irrémédiablement aliénant encore, quelles qu'en soient les rationalisations douceâtres, réputées avouables (don et amour réciproque, fonda-

tion et institution de la culture, etc.).

De l'écoute dissociée de ces deux discours — ou l'autre est toujours présent, mais jamais pour lui-même parce que jamais par lui-même — renvoyant à un fantastique jeu de miroir qui n'exprime plus que des leurres, on comprend mieux l'impossibilité d'un dialogue réel au-delà des bonnes intentions et des exercices de rhétorique. L'intuition, mieux que l'intellection, de la présence de l'inconscient, et la compréhension de la logique du double sens qu'il suppose pour se laisser décrypter, permettent d'appréhender l'hypercomplexité de l'acte éducatif. A une telle lecture, le champ pédagogique apparaît surtout structuré par les problématiques de la légitimité, du transfert et du fantasme du savoir comme objectivité, en tant que constructions défensives par rapport à l'angoisse et au désir vécus dans la situation éducative. Ainsi la réponse à la question : comment faire aimer les mathématiques à une jeune fille qui aime l'ail, serait, sans boutade aucune : apprendre d'abord à lire ce qui peut rattacher et articuler le goût de l'ail à la nécessité des mathématiques. Sous cet angle, la contribution de Janine Filloux aux sciences de l'éducation est extrêmement importante car il ne s'agit ni d'un abécédaire ni d'un manifeste doctrinal mais, à partir d'un échantillon prudemment, trop prudem-

ment peut-être, défriché, d'une véritable méthode de lecture. Il faut comprendre, à ce niveau, que l'examen politique du contrat, en termes de pouvoir et de reproduction spoliatrice, est prématuré tant que le double fond psycho-archaïque n'est pas au moins repéré. Il n'y aurait sans cela qu'oblitération du psychologique par le politique. Mais le travail de Janine Filloux est encore gros d'une autre problématique inexplorée, sinon inavouée. Le parti-pris métapsychologique en est probablement responsable. Il n'y a pas — sans doute pour ne pas encourir le reproche de confusionnisme ou de dilettantisme justement adressé à tant d'autres auteurs — d'efforts d'articulation entre cette méthodologie du soupçon et cette logique du double sens, que sont l'écoute, le regard et l'interprétation psychanalytiques, et d'autres hypothèses socio-politiques sur le « non dit » et la « lettre volée ». L'optique psychanalytique effectuant le constat du dialogue impossible en est aussi constitutive. Si le dialogue veut être dialectique, pour échapper à sa répétition fantasmatique, et pour se réitérer dans l'invention de la praxis, il requiert une médiation concrète réelle, elle-même inscrite dans la temporalité, c'est-à-dire dans l'histoire. Il y a ainsi une dimension politique du contrat pédagogique. L'inconscient voulu intemporel (Lacan seul sait pourquoi !) n'est pas la seule source d'idéologie. La mauvaise

images pour la classe

foi institutionnelle de l' « establishment » joue également un rôle non négligeable. L'occultation du politique par le psychique n'est pas une vue de l'esprit. On retrouve ici la querelle entre R. Castel et O. Mannoni (2). Ils parlent peut-être tous deux du contrat analytique mais ils ne le regardent pas sous le même angle.

L'articulation difficile, mais nécessaire, du pédagogique et du politique apporterait profitablement sa contribution à une telle problématique. Freud faisait justement de la pédagogie comme du gouvernement et de la thérapie des tâches impossibles. (Il est d'ailleurs à remarquer que, même si les psychanalystes veulent l'ignorer, la psychanalyse n'a jamais été et ne sera jamais qu'un discours sur l'éducation) (3). Pour prolonger Freud il faudrait ajouter que, dans la quotidienneté, cet impossible redevient heureusement possible, avec ses avatars, ses échecs, ses ratés, mais aussi avec ses chances et ses réussites, qu'il s'agisse du gouvernement, de la thérapie ou de l'éducation. Lectures du paradoxal mais encore pratiques paradoxales, la politique, la psychanalyse et la pédagogie ne sont pas que découverte de ce qui est caché, elles sont aussi invention de ce qui n'est pas encore. C'est peut-être le sens et le projet de toute approche clinique que porte, ici, celle de Janine Filloux.

Jacques Ardoino

(1) **Du contrat pédagogique ou comment faire aimer les mathématiques à une jeune fille qui aime l'ail.** Dunod, 1974, coll. « Sciences de l'éducation », 376 p., 44 F.

(2) R. Castel, **Astolfo et Sancho in Pouvoirs** — Nouvelle revue de psychanalyse, n° 8, automne 1973 — Gallimard, pp. 7 à 22 : « Ce sont là paroles de quelqu'un qui n'est pas au fait des choses » (p. 15).

(3) **Du contrat pédagogique**, p. 319 note 8 : « Il est peu vraisemblable d'imputer les difficultés d'enracinement d'une "pédagogie psychanalytique" à la seule résistance à la psychanalyse. » Il conviendrait d'ajouter les résistances des psychanalystes, eux-mêmes, à un tel exotisme. (Jacques Ardoino.)

■ **Sous le titre « Images de l'histoire »**, la librairie Hachette et Pathé-Cinéma proposent aux enseignants une série de productions pédagogiques traitant des questions fondamentales du XX^e siècle. Ces films, construits à partir de documents authentiques, sont accompagnés d'un dossier complémentaire ayant pour objet d'en faciliter l'exploitation en classe et d'y pratiquer un enseignement vivant. Parmi ces documents de travail : « Les dernières conquêtes coloniales », « Comment l'Allemagne est devenue nazie », « Les étapes de la révolution chinoise », « L'exemple cubain », etc.

■ **« La documentation photographique »** est une publication de la Documentation française (31, quai Voltaire, 75340 Paris cedex 07) qui, sous forme de dossiers, possède le double mérite d'allier la qualité des documents qu'elle présente à l'originalité d'une conception qui en fait un remarquable fonds de travail tout au long de l'enseignement secondaire. Chaque dossier contient, sous forme de fiches, des reproductions de documents et/ou de cartes, des photographies, des statistiques, des commentaires qui permettent de pratiquer des activités de groupes et de susciter réellement l'intérêt à propos d'un thème donné. Parmi les derniers sujets traités, citons : « Les usines Renault », « L'environnement aujourd'hui et demain », « La République populaire de Chine », « L'URSS », etc. Chaque parution peut être complétée par un livret de douze diapositives avec commentaires, et par des dossiers individuels.

■ **Combat-Nature** (BP 80, 24003 Périgueux), revue trimestrielle créée en 1966, a pris la suite de la revue **Maisons et paysages** et du journal **Mieux vivre** dont les équipes rédactionnelles ont uni leurs efforts. Ensemble, elles militent en faveur du respect et de la défense de la nature sous toutes ses formes, de la sauvegarde et de l'aménagement de l'espace rural et urbain. Le numéro de janvier montre, par exemple, au cours d'un reportage photographique, de quelles façons il est possible de préserver un site des dénaturations technologiques qu'il subit : esthétique douteuse des réseaux électriques et téléphoniques sur poteaux de béton, des châteaux d'eau, des voies et des habitations, etc. « Ne restez pas indifférents ou résignés, demande Alain de Swarte, directeur de la revue, dans un billet introductif ; vous devez vous informer afin d'agir efficacement pour la défense de votre cadre de vie. » Ce numéro, qui publie à ce sujet différentes enquêtes, très illustrées de photos, est tout indiqué pour amener à une prise de conscience des enfants à qui, bientôt, « nos » villages — s'il en reste — appartiendront.

Pierre Ferran

■ **Le petit volume « Arts populaires graphiques »** (éditions des Musées nationaux) est pour nous l'occasion de signaler la collection des guides ethnologiques publiée par le Musée national des arts et traditions populaires, collection qui nous fournit le moyen de connaître et d'apprécier les objets les plus significatifs de la culture traditionnelle : ainsi, l'imagerie populaire auquel est consacré ce dix-huitième volume. Le plan en est simple : les formes et les destinations de l'image sont étudiées dans la première partie ; la seconde, consacrée aux techniques de gravure, permet — commentaires et illustrations à l'appui — de bien déterminer et les caractères généraux de l'imagerie populaire et sa spécificité dans les diverses productions graphiques. Cette exploration du domaine de l'imagerie populaire amène à s'interroger sur la variété de ses fonctions, à — comme l'écrit Jean Cuisenier, directeur de la collection, dans sa post-face — repérer les thèmes, à identifier leurs versions successives, à rechercher quels changements dans les modèles culturels dénotent ces variations. On comprend ainsi que les images deviennent actuellement un domaine privilégié des études socio-culturelles. Pour cela, ce petit ouvrage s'attirera non seulement les faveurs des amateurs d'estampes et d'images mais également celle des enseignants.

Gérard Fournier

vos expériences

la concertation pédagogique

LA CONCERTATION pédagogique est un moyen original de formation à un double titre.

- Elle est en soi, moyennant quelques conditions que nous précisons par la suite, l'occasion d'un progrès individuel et collectif dans l'analyse et l'action pédagogique.

- Elle entretient les rapports les plus étroits avec les formations antérieures et ultérieures en ce sens qu'elle offre un lieu d'intégration opérationnelle aux premières et qu'elle sensibilise ou prépare aux secondes.

Cette démarche de formation présente les caractéristiques suivantes :
1° Elle se déroule sur le lieu de travail, sur le terrain de l'action pédagogique. C'est-à-dire que les problèmes traités sont ceux que rencontrent les enseignants dans leur pratique quotidienne en fonction de la vie dans l'établissement et du mode d'insertion de chacun dans l'institution. Cependant les nécessités d'un travail collectif et le souci de mener à terme la recherche entreprise, imposent à la fois que des options soient prises et que les questions retenues soient mises en rapport avec des problématiques générales et examinées à l'aide des approches théoriques disponibles. C'est dire que, si nous tenons à partir des problèmes exprimés dans leur complexité, nous envisageons à un moment ou à un autre, une relative focalisation et certains détours théoriques.

Dans cette perspective des regroupements inter-établissements peuvent fort bien être prévus pour aborder théoriquement un même thème ou pour mettre au point une méthodologie d'étude spécifique de ce thème.
2° Elle suppose que soit constituée

ou en cours de constitution une équipe pédagogique. La constitution de cette équipe, son extension et les problèmes qu'elle pourra mettre au centre de ses intérêts sont interdépendants. Autrement dit telle équipe ne peut pas traiter n'importe quel problème du seul fait de sa composition, et réciproquement, si on souhaite étudier tel problème on ne peut pas constituer n'importe quelle équipe. Les bases les plus fréquentes de constitution d'équipe sont :

- la classe ou le groupe d'adolescents ou d'adultes en formation à propos desquels les enseignants souhaitent se concerter,
- la discipline d'enseignement ; plusieurs enseignants d'une même discipline se rassemblent pour étudier un problème qui leur est propre,
- les problèmes généraux de l'établissement ; l'équipe peut alors s'étendre (comme dans les cas précédents d'ailleurs) à des membres non enseignants de l'établissement.

Le plus souvent on trouve à l'origine de la constitution d'un groupe de travail l'intention de promouvoir un enseignement pluri-disciplinaire ou de lutter contre la ségrégation et d'en tester les effets. Dans tous les cas il y a l'intention manifeste de dépasser le niveau habituel de coopération pour mener à terme une réflexion, une action, ou les deux. Un rapport collectif à visée interne ou extérieure à l'institution est souvent l'issue de ce travail.

3° Elle s'organise autour d'une recherche pédagogique contrôlée de la manière la plus rigoureuse possible. Les résultats de ce travail collectif sont destinés en priorité aux acteurs et utilisateurs pour qu'ils puissent progressivement maîtriser les changements qu'ils comptent apporter dans leurs pratiques, dans leurs attitudes et dans leur manière d'analyser les problèmes. Au terme d'un processus plus ou moins long la concertation aboutit à la décision de tester une hypothèse de travail, d'éprouver les effets d'une innovation plus ou moins ambitieuse, déjà tentée ou à promouvoir de toutes pièces. La démarche générale qui s'est dégagée de l'expérience est la suivante : la délimitation d'objectifs communs n'est possible qu'après un inventaire initial des problèmes et l'explicitation du degré de disponibilité et d'engagement de chacun. Ces objec-

tifs communs sont dans notre esprit des objectifs pédagogiques, c'est-à-dire des projets concrets d'action dans la classe et dont les effets doivent être attendus sur les élèves. Ensuite doit donc s'opérer le choix des moyens adaptés à la réalisation des objectifs retenus. Suivent la ou les mesure(s) initiale(s), la mise en œuvre effective des moyens pédagogiques concertés avec contrôle mutuel des participants et l'évaluation finale du degré de réalisation des objectifs.

La formation mutuelle des membres de l'équipe pédagogique s'inscrit dans la logique de ce travail. A chaque étape, le rôle des psychopédagogues et des pédagogues n'est pas le même. Formation réciproque de tous les participants ne signifie pas absence de différenciation. En effet les fonctions sont différenciées institutionnellement mais aussi par la diversité des formations et des expériences. La concertation ne vise pas à l'interchangeabilité des rôles mais à la mise en commun des spécificités. Ces rapports obligent chaque partie à expliquer et justifier ses spécificités et à pousser l'autre partie à en faire autant. A l'expérience, le rôle des psychopédagogues s'affirme surtout dans la phase initiale : animation de quelques séances de réflexion théorique et méthodologique, puis participation à l'élaboration d'outils d'évaluation (entretiens, grilles d'observation, questionnaires, tests...).

Ajoutons que ces spécificités évoluent en fonction des problèmes traités, de la composition du groupe de travail et de la participation d'autres « spécialistes » (parents, chef d'établissement, médecin, conseiller d'orientation...).

4° L'évaluation de la formation des enseignants survenue à la faveur de ce travail est partiellement confondue avec l'évaluation des résultats de l'expérience concertée. C'est là un aspect important puisqu'il déplace la problématique habituelle de l'évaluation des formations d'adultes ; ce n'est ni par un contrôle des « connaissances », ni sur la foi du discours individuel ou collectif sur les bienfaits de la concertation (encore que cet aspect ne soit pas totalement exclu) que s'apprécie le chemin parcouru par tous. L'évolution doit être saisie au niveau des exigences qui ont été surmontées à

chaque étape dans le groupe mais aussi par la mise au point et le maniement d'outils ou modalités pédagogiques nouvelles et surtout par les effets des options collectives et individualisées par les comportements des élèves.

Disons pour finir que l'institution, représentée entre autres par la direction de l'établissement, a par sa coopération ou ses résistances un impact très important sur le développement de la concertation.

Les quatre raisons que nous venons d'évoquer font que la concertation pédagogique répond aux exigences fondamentales de toute formation continue :

- favoriser l'articulation des moments de la formation et des étapes de la recherche ;
- favoriser l'articulation de la théorie et de la pratique ;
- permettre qu'une partie de la formation soit investie dans un processus de maîtrise collective des problèmes.

Jean Massonnat
Michel Piolat

Centre de formation de
l'Institut de didactique et de pédagogie
université de Provence I

vos opinions

quelques idées toujours d'actualité

INSTRUCTION. Education. Culture. Savoir. Savoir-faire. Combien de livres, de dissertations, de commentaires, de circulaires et de débats ces mots ont-ils motivés ? Combien de déceptions ont-ils également suscitées ? Car lequel d'entre nous n'a pas, à un moment où à un autre, ressenti avec quelque amertume « l'injustice », « la relativité » des appréciations et des jugements portés par ses maîtres, estimant qu'il

était autre que l'image qu'il montrait de lui-même à travers une dissertation, une version, une interrogation orale ou écrite, un problème de mathématiques ou de physique.

Le premier point que je soumetts à votre réflexion pourrait se résumer dans les questions suivantes :

• Quelles sont les principales « activités » qui contribuent actuellement, et en dehors de l'école, à la formation de la jeunesse ?

• Comment tenir compte, aux moments des différents bilans scolaires, des expériences et des acquis socio-culturels de chacun ?

Ces questions, débattues depuis fort longtemps, me semblent encore tout à fait d'actualité, dans la mesure où, à ce jour, aucune réponse concrète ne leur a été apportée.

D'une part, certaines grandes écoles et la plupart des entreprises ont déjà mis en place des méthodes de recrutement incluant des moyens d'appréciation de type nouveau ; d'autre part, la circulaire du 27 mars 1973 sur la mise à la disposition des établissements d'enseignement secondaire d'un contingent horaire de 10 % intègre dans le temps scolaire légal des possibilités définies ou perçues jusqu'alors comme faisant partie des loisirs. En effet, « le contingent global » pourra être utilisé par exemple pour le développement du travail indépendant, pour la documentation et pour d'autres activités éducatives liés à l'enseignement qui impliquent un contact extérieur à l'établissement, tels que stages d'élèves, excursions, etc. Bien entendu, et fort heureusement, les jeunes et les enseignants n'ont pas attendu cette circulaire pour compléter dans le cadre de diverses associations, loi 1901, la formation reçue au lycée ou au collège. Leur rôle et leur existence sont et seront encore nécessaires si l'on veut conserver cette diversité, source d'épanouissement et garante des libertés. De plus, actuellement, l'Etat ne donnant pas les moyens matériels et humains de mettre en application ses propres directives, il va sans dire que chacun se débrouille, essaie de survivre, en attendant des jours meilleurs. Mais cette fenêtre entrouverte sur des activités jusqu'alors considérées comme extra-scolaires doit amener un peu d'oxygène dans les établissements scolaires, en per-

mettant cette ouverture sur la vie si souvent réclamée.

Il me semble donc que le législateur doit maintenant tenir compte dans les bilans de fin de scolarité de ces acquis « hors programme ». Acquis dont tout le monde souligne l'importance pour le développement et l'équilibre de l'individu, mais qu'aucun examen ne prend en considération. Je suggère une épreuve en deux parties :

- production d'un mémoire relatant la formation reçue ou l'expérience vécue avec brevets, diplômes, certificats ou attestations ;
- entretien, à partir du mémoire, avec un jury.

Il faut en effet que s'estompe l'hypocrisie qui consiste à dire que « ce qui sert dans la vie c'est ce que l'on apprend à l'extérieur de l'école » et à sélectionner en fonction de critères exclusivement scolaires.

Le second point que je veux aborder concerne l'urgente nécessité de prévoir, dans tous les établissements scolaires et dans chaque collectivité locale, des moyens et du personnel pour l'éducation.

C'est un fait, que l'on soit d'accord ou pas avec l'évolution, depuis quelques années les valeurs traditionnelles qui conditionnaient les rapports sociaux et les comportements individuels depuis toujours s'effondrent. La démolition s'accélère, mais la place reste le plus souvent vide. Beaucoup d'adultes, en prenant leurs objectifs pour la réalité, commettent une grave erreur. L'homme nouveau ne naîtra pas spontanément, l'éducation est une nécessité à la fois biologique et sociale. La famille, les enseignants, les prêtres ne peuvent plus, à eux seuls, remplir maintenant les fonctions qu'ils occupaient autrefois, le cercle dans lequel le jeune d'aujourd'hui se déplace étant bien plus vaste. Or ce vide le laisse parfois sans projet, sans perspective, ou sans espoir et nul n'a le droit de rejeter la totalité de la responsabilité de cette situation sur les parents, les enfants, les maîtres, l'Ecole ou la société. Mais la collectivité nationale a le devoir de tout mettre en œuvre pour éviter le naufrage de sa jeunesse. Il faut qu'elle redéfinisse un système de valeurs s'appuyant sur un projet commun aux jeunes et aux adultes, car la lâcheté et la déma-

gogie n'ont jamais servi le progrès. Mais y a-t-il encore place dans la situation économique présente pour un investissement au profit de la jeunesse ?

J. Auxiette
censeur de lycée polyvalent

vos réactions

« l'instituteur rural »

Le débat sur le logement des instituteurs, lancé par la lettre de Jean Heurtel (n° 223) suscite trop de réactions pour que nous puissions les retenir toutes. Nous l'arrêterons donc ici avec ces deux réponses dont la première s'adresse directement au maire Lucien Théry (n° 231).

Ce qu'il ne faut pas généraliser, monsieur, c'est votre cas personnel. Je ne suis, pour ma part, et c'est la situation de toutes mes collègues de la circonscription, qu'une modeste institutrice de village et seulement cela.

Et comme toutes, je dis bien toutes, les collègues des pays voisins, j'ai vécu pendant de nombreuses années sans salle de bains, sans WC. Quand j'ai repeint et tapissé les pièces de la maison « commune », ce fut à mes frais. Quand j'ai fait installé le téléphone, ce fut à mes frais, et les communications téléphoniques sont réglées par moi-même.

Et je ne connais aucune ni aucun collègue qui soit chauffé par la municipalité.

Quant au supplément de 900 F par mois, je trouve assez scandaleux que vous trouviez naturel, sinon exemplaire, l'exercice de ce second métier (qui est même pour vous le troisième) pour vivre — je ne dis pas décevement — mais un peu moins pauvrement.

Quant au contact avec les paysans, je préfère ne pas en parler. Mais peut-être avez-vous la chance (*sic*) de descendre d'une longue lignée de paysans dont il est de bon ton, en notre époque de retour à la terre, de se réclamer.

En tout cas, en tant qu'institutrice

de village, je ne peux qu'approuver l'appel que contient la conclusion de M. Heurtel.

Rolande Hézard
institutrice

Je suis chargée d'école en milieu rural depuis vingt ans. J'ai toujours vécu à la campagne. J'ai été membre du conseil municipal pendant de nombreuses années. Je connais très bien la question du logement de l'instituteur dans un petit village et je puis affirmer que la description faite par M. Heurtel, dans votre n° 223, se rapproche beaucoup plus de la vérité que celle faite par M. Théry, dans le n° 231. Le logement dont parle M. Théry représente l'exception (chauffage et téléphone gratuits !). De quoi faire rêver !

Si les jeunes fuient de plus en plus les postes ruraux à classe unique, c'est d'abord à cause des logements vétustes et sans confort. (Il y a d'autres raisons, mais nous n'avons pas à en discuter ici, cela ferait l'objet d'un nouveau débat.)

B. Curt
directrice d'école mixte
à classe unique

Ce débat, auquel notre correspondante fait allusion, nous l'avons ouvert dans notre n° 235 : article « quand ferment les écoles », de Jean-Pierre Vélis (p. 14).

« la loi du sport »

J'ai lu avec plaisir dans le n° 230 de l'éducation, l'article de Catherine Bousquet (p. 9) et le propos de M. Pierre Mazeaud, dont le sens est de « définir le droit au sport pour tous comme partie intégrante de l'éducation ».

Et puis cette phrase surprenante : « Le sport est une activité d'intérêt général dont la promotion par les personnes publiques et privées, à tous les niveaux et dans tous les milieux, est une tâche nationale... »

Surprenante en effet car, jusqu'ici, le sport n'avait pas particulièrement bonne presse dans les milieux enseignants (exception faite des spécialistes de l'EPS) et moins encore dans l'administration. On allait même jus-

qu'à prendre des mesures punitives pour faire passer le goût du sport à ceux qui consacraient un peu trop de leur temps à militer bénévolement pour la promotion de celui-ci. Et l'on sait ce que cela représente de sacrifices de toutes sortes, souvent même financiers.

Un exemple récent illustre bien cet état d'esprit : un professeur qui, à longueur d'année, travaille activement dans les milieux sportifs à ses heures de loisirs, demande exceptionnellement un congé du vendredi au lundi (soit dix heures de cours) pour accompagner, au double titre de dirigeant et d'entraîneur, une équipe à une importante compétition internationale. Par conscience professionnelle, il ne demande pas un congé proprement dit, mais un report de ses heures de cours afin que les élèves ne soient pas frustrés. Or, si le congé lui a bien été accordé à titre exceptionnel, on le pénalise lourdement en lui retirant deux journées de salaire.

La méthode est infaillible pour décourager les gens qui considèrent que le sport fait partie intégrante de l'éducation et vont même jusqu'à donner l'exemple.

Certes, on ne peut demander à tous les chefs d'établissement de pratiquer le sport, mais au moins que sa promotion soit une tâche nationale, comme le demande le ministre. Nous n'en sommes pas encore à récompenser le dévouement sportif, mais qu'au moins on ne le pénalise pas.

Dans cette optique, on évoquera avec à propos l'article de René Guy, du même numéro de l'éducation (p. 12), traitant des autorisations d'absence :

- pour participer à des congrès professionnels ou politiques ;
- aux candidats aux élections ;
- aux fonctionnaires ressortissant à certaines confessions.

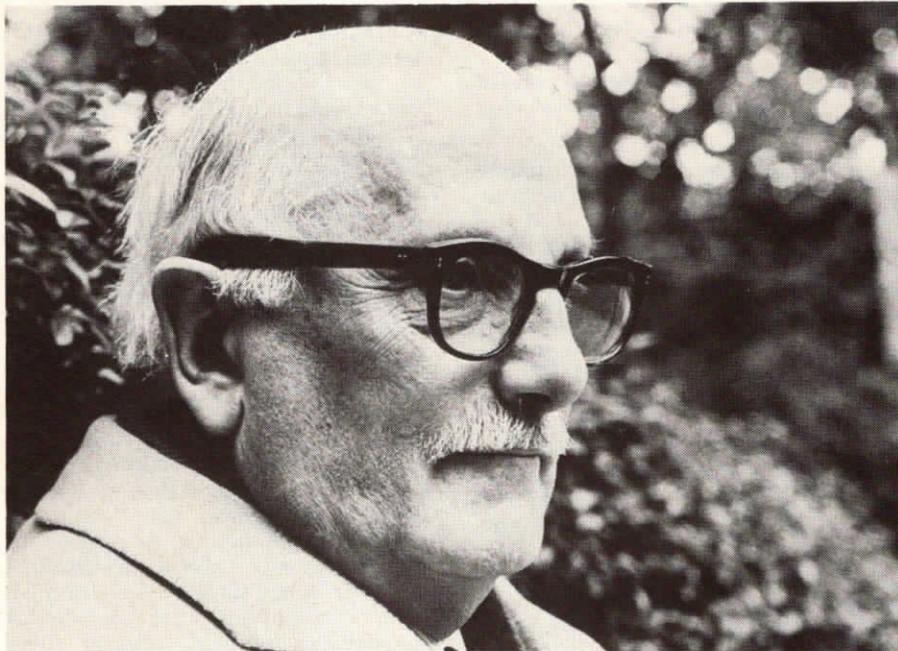
A cette liste, il serait souhaitable d'ajouter :

- aux animateurs et pratiquants sportifs (sous réserve d'approbation par l'inspecteur départemental de la Jeunesse et des Sports).

Voilà une suggestion qui ne manquera pas d'être soumise à M. Pierre Mazeaud.

Roland Schaub
professeur

Jean Tardieu



nocturnes

L'ART qui naît de la nuit fait entendre notre voix secrète. L'art qui naît de la nuit semble appartenir à un autre temps. Il ne cherche pas la communication, et donc il échappe aux problèmes de l'incommunicabilité. Le nocturne est chant. Il exprime — sans espoir d'être compris — le plus profond, le plus caché, le plus protégé de nous-même, le plus tendre et le plus vulnérable de l'amande de l'âme, toute nue au centre de son noyau. L'art nocturne est chant, poème, peinture : il s'interdit l'usage ordinaire des mots.

Jean Tardieu, quand il publie *Obscurité du jour* (1), Philippe Dumaine, quand il publie *Aux passeurs de la nuit* (2), envoient tous deux dans leur message, leur « bouteille à la mer », de très loin : de ce centre obscur qui est la patrie d'un Gérard de Nerval. Centre obscur qui est aussi bien sûr le nôtre. Mais lequel d'entre nous ose sans lanterne et surtout

sans escorte plonger à ces fonds inconnus, pour y pêcher, peut-être, des merveilles ? Epaves polies par les eaux, trésors engloutis, poissons aveugles, c'est notre propre héritage, et le plus personnel, que le poète, au nom de tous, ramène au jour, à ses risques et périls.

Jean Tardieu est par excellence un homme de la nuit. « Savez-vous, me disait un vieux talmudiste, pourquoi il fait si bon écrire aux heures qui précèdent le jour ? C'est que la sottise du monde est encore endormie, et, par là, l'air meilleur à respirer. » Jean Tardieu ne le combattrait pas, lui qui avoue : « Presque tout ce que j'ai écrit s'est imposé à moi dans l'insomnie. Ou bien je note aussitôt ce qui est trouvé pour le « développer » le lendemain, à l'inverse des photographes, dans ma « chambre claire ». Ou bien je travaille tard jusqu'au milieu de la nuit, ou bien encore, après un court repos, je me lève avant

l'aube. De toute façon, j'écris, extrêmement lucide, dans le bonheur exaltant de veiller, entouré de silence, pendant que dorment autour de moi les gens. »

La lucidité (du latin : *lux*, lumière) de la nuit se perd en effet au grand jour. « Otez toute chose, que j'y voie », dit Valéry : la multiplicité des perceptions, au soleil, la dispersion des rencontres, les interférences confuses d'informations, qui se combattent et s'effacent l'une de l'autre, tout concourt à brouiller l'attention aux voix claires et profondes que la solitude et la nuit permettent seules de capter.

Jean Tardieu sait combien les mots eux-mêmes, et les plus familiers, sont encore neufs, chargés de forces, de sens, et de surprises, pour qui ose les affronter, dans le face à face du for intérieur. « Ainsi, tout jeune, j'ai joué avec les mots, plutôt avec leur corps physique (sonorité et signe lisible) qu'avec ce que l'on appelait alors leur « contenu ». Il m'arrivait de fixer un vocable commun avec une intensité hypnotique jusqu'à ce qu'il perdît toute signification. »

Nous ne sommes pas de ceux qui croient à l'arbitraire du langage : à un système de conventions établi seulement pour la commodité de la conversation. Aussi, de cette perte de « toute signification », de cette mise à nu du mot physique, attendons-nous avec grande ferveur l'approche d'un aveu que la définition du dictionnaire a mission de nous dérober. Cette perte de sens par hypnose, nous en espérons le lumineux envers : la révélation d'une charge infiniment plus lourde que le poids convenu. Prononcer, mettre en bouche le mot, et le mâcher, le consommer, le placer en voix — comme le dessiner au pinceau à l'encre de Chine — c'est à la fois oublier, nier son usage commun, et, pensons-nous, lui redonner sa chance de nous enseigner *qui* il est et d'où il vient.

Lorsque Jean Tardieu parle de

Liv Ullman et Orland Josephson dans « Scènes de la vie conjugale »

poésie, c'est des mots qu'il parle, en pieux artisan. Il va directement au plus concret de son artisanat, et au plus inaccessible de son inspiration, car il est de ceux que les mots inspirent et obligent : jamais pour lui ne s'est posée la question, à ce que je crois, de ployer « l'instrument du langage » à autre chose qui serait préexistant aux mots : le poète est le contraire d'un traducteur. La matière même de sa production est aussi sa source inspiratrice, sa langue maternelle, sa plus profonde nuit. Cette nuit des mots défaits de leur gangue, rendus à leur vie propre, réinvestis de tous leurs pouvoirs.

Philippe Dumaine demande aux mots la clef de sa propre métamorphose. Son recueil de poèmes est l'aveu d'un homme enfin délivré de sa jeunesse, désencombré des accidents de l'impatience :

*Mon passé un livre d'histoires
anonyme trouvé
dans une chambre de hasard
et seul mon dernier avatar
pousse en moi ses racines.*

Mourir a commencé dès la naissance. Et la vie derrière soi est toujours une succession de morts : autant d'échecs acceptés, autant de désillusions comptées, autant de peaux mortes perdues, abandonnées. Autant d'écorces dépouillées. Et donc, c'est, peut-être, de plus en plus frais, nu, vif, sensible et vulnérable que l'homme tourne le dos à toutes les scories, comme à toutes les attaches du passé accompli. Le « dernier avatar » ne ressemble à nul autre. C'est un homme nouveau, qui doit suivre la loi d'Orphée : ne pas se retourner, mais regarder devant lui. S'il est poète, les mots lui sont nouveaux comme s'il était enfant. Et n'est-il pas enfant puisqu'il commence une vie ?

Josane Duranteau

(1) Skira, coll. « Les sentiers de la création », 1974, 128 p., 55 F.

(2) Ed. Périples, 85 bis, boulevard de la République, 92100 Boulogne, 1975, 108 p., 28 F.



un homme et une femme

C'ÉTAIT, à l'origine, une série d'émissions de télévision, une sorte de feuilleton où Bergman présentait des épisodes de la vie d'un couple — lui est professeur de psychologie à l'université d'Upsal, elle est conseillère conjugale pour couples en mal de divorce — atteint par la crise de la quarantaine. Il a rassemblé, en les élaguant, l'essentiel de ces émissions et en a fait, à propos de Marianne et de Johann, une longue réflexion sur l'amour et sur le mariage, sur les conditions d'une union durable et heureuse.

Tout est passé en revue ici : suffit-il, comme le croit Marianne au début, de « parler la même langue » ? Ou de ne pas être accablé par son travail au point de ne plus avoir de vraie vie à deux ? Quelle est l'importance de l'harmonie sexuelle achevée, et sans complexes ? Celle de l'épanouissement, hors des contraintes de la respectabilité, du qu'en dira-t-on, et des

familles abusives, dans la sincérité avec les autres et avec soi-même ? Mais justement, peut-on communiquer vraiment avec l'autre, et le comprendre ? L'amour est-ce finalement l'attachement à un être unique, irremplaçable, à qui l'on revient malgré soi ? Et peut-on négliger l'attrait évident du fruit défendu ?

On le voit : les questions posées sont abondantes ; mais les réponses n'apparaissent pas toujours très neuves, ni très convaincantes. Sur un point précis, la libération d'une femme qui n'a longtemps été que le reflet de son milieu et l'ombre de son mari, et qui conquiert difficilement, mais courageusement, sa personnalité et son indépendance, un film comme *La femme de Jean* en disait beaucoup plus, et le disait beaucoup mieux, que *Scènes de la vie conjugale*, où Marianne parcourt cependant le même chemin. Mais il y a ici trop de problèmes mêlés ; les héros de

musique et théâtre

l'histoire s'y perdent et le spectateur aussi.

« Dans le domaine du sentiment, nous sommes tous des analphabètes » (c'est le titre d'un des épisodes, et une réplique de Johann) : peut-être, mais ce qui frappe, c'est surtout la forêt de complexes, d'aliénations, de frustrations luthériano-scandinaves où se débattent ces deux malheureux, pris en tenaille entre la peur sociale du scandale et la malédiction interne de cette « mauvaise conscience » si typiquement suédoise. L'évasion, à travers la fugue, le divorce, les remariages, et des retrouvailles où leur amour s'affirme dans un climat d'aventure clandestine, paraît bien compliquée. Et, quel que soit le talent prodigieux de Liv Ullman et d'Orland Josephson, les héros de cette histoire finissent par nous fatiguer. A plus petite dose — une demi-heure par semaine, en feuilleton télévisé — ils auraient sans doute paru plus attachants ; mais dans le film, on en vient à reporter sa curiosité sur des personnages épisodiques.

Bergman, qui est homme de théâtre, a pu ici s'en donner à cœur joie et multiplier les longs dialogues, les gros ou très gros plans, en concentrant la vision dramatique sur les visages : mais le choix de cette forme, qui se prive volontairement des pouvoirs pittoresques et expressifs de la grande imagerie extérieure — celle que l'on trouvait encore dans *Cris et chuchotements* —, réduit les thèses et les hantises de l'auteur à leur contenu philosophique mis en dialogue. Saisies ainsi dans leur nudité, ces réflexions sur l'amour, la vie et le mariage oscillent entre le banal et l'arbitraire.

Il reste, il faut le redire, la qualité exceptionnelle de l'interprétation et de la direction d'acteurs. Mais, en dépit de l'originalité de cette expérience, *Scènes de la vie conjugale* ne me paraît pas être un « grand » Bergman.

Etienne Fuzellier

■ **André Jolivet vient de nous quitter.** Elève de Varèse et l'un des maîtres de Messiaen, ce grand musicien français (il a su, après le dodécaphonisme et au-delà de toutes les audaces, retrouver le pouvoir magique de la musique, celui de la danse et de la prière) a connu une discographie abondante. Depuis dix ans, à cause d'un certain abandon, elle a été frappée de régulières suppressions. Il reste peu de choses mais sous la direction de Jolivet lui-même : les concertos pour piano par Ph. Entremont (CBS 75 660), pour ondes Martenot par Y. Loriot et pour harpe par L. Laskine (Erato STU 70 430), les œuvres pour flûte par Rampal (Erato STU 70 332) et pour trompette (Erato STU 70 691) par M. André. On attend avec impatience une réédition ou une version nouvelle de la « 1^{re} Symphonie » et surtout de son œuvre vocale : « Epithalame », « Suite delphique » et « Suite liturgique ».

■ **Il y a cent ans naissait Schönberg.** Un album de cinq disques groupant dix-neuf œuvres pour ensemble de chambre — de l'opus 4 (1899) à l'opus 47 (1949) — nous permet de suivre, dans l'évolution d'une œuvre, l'une des plus extraordinaires aventures de la musique et de mieux la comprendre. Il est utile de connaître les premières œuvres, leur expressionnisme exacerbé, pour mieux « entendre » la suite, retrouver dans la rigueur parfois déconcertante de certaines pièces dodécaphoniques, dans la dernière période qui rejoint la tradition classique (l'admirable et terrible « Ode à Napoléon », réquisitoire contre Hitler) la veine profonde de ce créateur qui fut sans doute le plus grand révolutionnaire de l'histoire de la musique. Pour ces œuvres difficiles, qui réclament une lente et profonde découverte, le disque s'impose. Ceux composant cet album ont été enregistrés par le London Sinfonietta, sous la direction de D. Atherton. Voici l'un des événements discographiques essentiels de l'année (Decca SXLK 6660/64).

■ **Pour le cinquantième anniversaire de Fauré,** Marguerite Long et, groupés autour d'elle, le trio Pasquier, J. Thibaud et Vieux interprètent le 1^{er} et le 2^e Quatuors. Cette grande dame connut Fauré et... il y a vingt-cinq ans, nous avons découvert ces œuvres dans ces interprétations. Elles font partie de l'histoire de la musique. Très bien repiqué, c'est un grand disque retrouvé (VSM EM C 061 12 815).

■ **Provoquées (?) par le spectacle de Barrault « Ainsi parlait Zarathoustra »,** voici coup sur coup trois versions du poème de Richard Strauss inspiré de l'œuvre de Nietzsche : celle de B. Haitink (Philips 6500 624) à la tête du Concertgebouw d'Amsterdam ; celle de K. Böhm avec l'Orchestre de Berlin (dans le même album — Deutsche Gramophon 2726 028 — « Don Juan », « Till l'Espiègle », des extraits de « Salomé » et du « Chevalier à la rose ») ; celle, enfin, de A. Lombard avec l'Orchestre de Strasbourg (Erato STU 70 873). J'ai entendu les deux dernières. L'interprétation de Böhm est d'une intensité, d'une violence superbes, servie par une prise de son extraordinaire. Celle de A. Lombard, plus française, équilibrée, raffinée, est libérée de tout pathos, admirablement musicale.

■ **Pierre Fresnay était aussi un grand interprète de disques.** Retenons parmi ses titres, tous précieux, le dernier, cet enregistrement des « Confessions » de Rousseau en deux disques. Celui qui a su, sur la scène, faire vivre avec tant de naturel, de verve, de drôlerie, les personnages « littéraires » de Diderot ou de Valéry, habite ici le texte de Rousseau avec une authenticité, une liberté qui dépassent l'art de la lecture. Fresnay devient Rousseau et les mots écrits paraissent soulevés par la colère ou l'émotion de l'instant partagé. Deux grands disques à redécouvrir (Encyclopédie sonore 320 E 966/7).

Georges Rouveyre

le monde comme il va

au balcon

en couverture, le projet de l'architecte Claude-Nicolas Ledoux ; seul, l'hémicycle inférieur du plan fut construit, dont la Maison du directeur (ci-dessous)



de l'an 2000

AU CŒUR de la Franche-Comté, à trente kilomètres de Besançon, dans un paysage rural d'une grande douceur, en bordure d'un village aux beaux toits, se dresse un des plus rares chefs-d'œuvre de l'architecture visionnaire. Bâties par Claude-Nicolas Ledoux, aménageur avant la lettre et architecte de génie, les Salines royales d'Arc-et-Senans sont depuis deux siècles comme un défi lancé au futur. Dans cet ancien centre de production du sel (et de prélèvement de l'impôt !) dialoguent, depuis Louis XV, l'utopie et le réalisme industriel. La Fabrique et sa Maison du directeur entourées de la « Ville idéale » constituent un étonnant exemple d'aménagement du territoire autour des années 1770.

à la recherche d'une vocation

L'ensemble monumental — une des plus grandes « utopies » construites — est porteur d'un message architectural. Comme l'a écrit Claude-Nicolas Ledoux, il s'agit de « magnifier l'imagination qui peut changer l'ordre immuable du monde et préparer l'abondance des siècles à venir ». Que pouvait-on faire de ces architectures dont le Conseil général du Doubs avait courageusement pris la charge ? André Malraux, Jacques Duhamel, les ministres intéressés par le Plan et l'Aménagement du territoire, la Caisse des monuments historiques devaient aider l'Association pour la renaissance des Salines à relever ces ruines grandioses et à remettre en état deux hectares de toitures.

Les Salines étaient à la recherche d'une vocation alors que, dans les chemins ouverts par Gaston Berger, Bertrand de Jouvenel, Pierre Massé, se développait en France la réflexion sur le futur. Les hommes de la prospective, toujours soucieux de « transformer des rêves en projets », aspiraient à trouver au centre de l'Europe, loin du bruit des villes, une terre de rencontres et un abri pour leurs

Vivre dans le seul présent ne nous suffit plus.
Il faut rêver les lendemains pour mieux les construire.
Dans le cadre admirable d'une ville idéale future
imaginée, voici deux cents ans, par un architecte génial,
c'est ce que font les spécialistes de la prospective.

Paul Juif est allé voir pour nous
ce qui se passe dans les Salines d'Arc-et-Sénans
au Centre international de réflexion sur le futur.

confrontations. L'ensemble monumental d'Arc-et-Senans se prêtait admirablement à l'exploration du futur. L'institution du Centre international fut décidée et sa gestion confiée à une Fondation. Le premier colloque réunissait, en septembre 1970, cent quarante spécialistes de dix-huit pays autour du thème : « Informatique et aménagement du territoire dans le cadre de l'horizon 1990 ».

Le visiteur d'aujourd'hui qui pousse la porte de la Maison du directeur est saisi par le contraste que font les choix résolument contemporains de l'aménagement et de la décoration avec la rigueur du grand escalier de pierre taillée qui monte à l'assaut de la lanterne. Mais il lui faut échapper à l'envoûtement des tapisseries, se déprendre du charme des « Uniformes du beau temps » où Messagier déploie ses harmonies en bleu, du « Conte d'hiver » de Prasinios, de « La nuit » en noir et rouge de Gillioli...

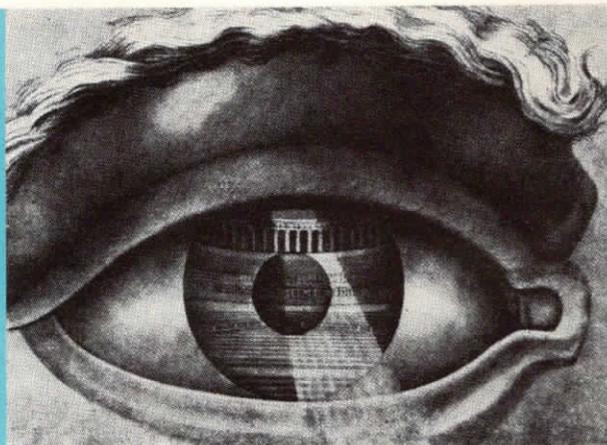
l'évangile de la futurologie

C'est devant l'exposition du sous-sol qu'on peut saisir, dans un raccourci de douze panneaux, le sens de l'entreprise prospective. L'image du futur faisant irruption dans notre présent invite à quelques réflexions simples. Elles sont proposées par les maîtres des lieux :

« La prospective n'est pas une attitude entièrement nouvelle. Au temps des grandes civilisations stables, les bâtisseurs de cathédrales travaillaient déjà pour l'avenir. Le paysage rural est né d'une prospective permanente. Les forestiers ont toujours planté pour cent ans. Quant aux grands esprits, ils se sont affirmés par leur aptitude à dépasser le quotidien...

» L'homme d'aujourd'hui a plus que jamais besoin de regarder loin. Plus les sociétés changent vite, plus il faut regarder loin. Les phares d'une voiture doivent éclairer plus loin quand la voiture va

symbole
du Centre
international
de réflexion
sur le futur :
le regard
qui prospecte
l'avenir



plus vite. Si une ville ne pense pas son avenir trente ans à l'avance, elle subira l'encombrement et la multiplication anarchique des banlieues. Elle se protège du désordre par de souples schémas d'aménagement. Quant aux Etats, ils introduisent l'avenir dans leurs plans de modernisation et d'équipement...

» L'avenir ne se prédit pas. Il se prépare par un choix entre plusieurs futurs possibles. Le futur n'est heureusement pas prédéterminé. Ce sont les inconnues de demain qui créent la liberté et la responsabilité de l'homme. Imaginer plusieurs futurs possibles, c'est permettre à une société de plus en plus instable et fragile de choisir où, les yeux ouverts sur l'avenir, elle veut aller. La tâche des hommes de la prospective consiste à définir le possible, le probable, le désirable, et de fournir aux décideurs une description des « futuribles » et des actions à entreprendre pour y parvenir. »

objectifs et orientations

Nous avons eu la bonne fortune de saisir entre deux avions (et entre deux portes) le président Serge Antoine, un « manager » de la haute administration qui anime la Fondation

dans l'esprit ouvert de la revue « 2000 » dont il est le patron. Il venait présider aux conclusions d'un colloque sur « le futur à travers les livres d'enfants ».

● Quel est l'objectif de toute réflexion sur le futur ?

Imaginer les méthodes qui permettront de dessiner les images possibles de notre société dans les décennies à venir, images inscrites dans l'espace géographique de notre pays. Pour travailler utilement aujourd'hui, nous avons besoin de cerner les différents visages de la France aux environs de l'an 2000 et de tracer les cheminements qui relient la situation actuelle aux situations futures...

● Et, du même coup, faciliter les décisions des responsables ?

Oui. Il s'agit de les aider à déterminer l'action qui paraît la meilleure en face de plusieurs alternatives, à chiffrer les avantages et les coûts d'une décision, que le problème touche, pour ne prendre que quelques exemples, l'aménagement du territoire, l'équipement de la zone de Fos, la conversion des bassins miniers, l'avenir des métropoles urbaines.

● Peut-on atteindre dans l'élaboration prospective à une entière rigueur scientifique ?

d'un futurologue ou de l'imagination d'un romancier de science-fiction...

vers un humanisme prospectif

Dans le cabinet du directeur Henri Beaugé, nous avons saisi l'esprit et compris le mécanisme de gestion du Centre international. L'homme, Compagnon de la Libération, militaire par patriotisme, administrateur par vocation, a dans son curriculum la gestion du Centre pétrolier de Hassi-Messaoud et une collaboration active aux services d'études des parcs régionaux.

• Quelle idée peut-on se faire de la Fondation Claude-Nicolas Ledoux ?

Créée en 1972, elle est formée par la réunion d'organismes publics et privés de tous pays s'intéressant à l'innovation et à la réflexion sur le futur (entreprises, universités, syndicats, centres de recherche). L'EDF, la SNCF, la Société générale, l'Aéroport de Paris, les Messageries Hachette, les Pétroles d'Aquitaine comptent parmi les fondateurs qui se sont engagés à verser pendant cinq ans une substantielle cotisation...

Au rythme d'une quarantaine de réunions par an, nous disposons des moyens d'accueillir colloques, séminaires, symposium, congrès — des libres chercheurs aussi —, dont les préoccupations s'inscrivent dans un horizon à long terme. Notre souci est de favoriser les échanges internationaux dans un monde aux dimensions planétaires où l'interdépendance des avènements devient la règle...

Les responsables de ce temps ne peuvent se passer d'un lieu spécialisé où hommes d'action et hommes de pensée se réunissent pour réfléchir sur l'évolution de notre société et pour soumettre des projets à l'examen des services de recherche sur le futur. Les thèmes touchent tous les domaines dans lesquels l'avenir est engagé avec, au centre, l'organisation des infra-structures

quelques livres et revues

- Pierre Antoine et A. Jeannière
Espace mobile et temps incertain (Aubier-Montaigne)
- L. Armand et M. Drancourt
Plaidoyer pour l'avenir (Calmann-Lévy)
- J. Bastié
Paris en l'an 2000 (Sedimo)
- Gaston Berger et divers
Etapas de la prospective (PUF)
- Michel Bergmann
L'avenir possible (Presses de Taizé)
- de Chalendar
L'aménagement du temps (Desclée)
- A. Clément Decouple
La prospective (PUF)
- François de Closets
En danger de progrès (Denoël)
- Walter Creiling
Le monde dans cinquante ans (Amiot-Dumont)
- René Dumont
L'utopie ou la mort (Le Seuil)
- Georges Elgozy
Le bluff du futur (Calmann-Lévy)
- Georges Ficht
Réflexions au bord du gouffre (Robert Laffont)
- Ivan Illich
Libérer l'avenir (Le Seuil)
- Bertrand de Jouvenel
L'art de la conjecture (Col. Futuribles)
- Robert Jungk
Pari sur l'homme (Robert Laffont)
- Herman Kahn
A l'assaut du futur (Robert Laffont)
- Herman Kahn et Anthony Wiener
L'an 2000 (Robert Laffont)
- Eric Maraèse
Testament pour le futur (Juillard)
- Pierre Massé
Le Plan ou l'anti-hasard (Robert Laffont)
- Alfred Sauvy
Le socialisme en liberté (Calmann-Lévy)
- A. Tissier du Cros
L'innovation (Robert Laffont)
- Alvin Toffler
Le choc du futur (Denoël)
- C.R. Urbain
Survivre au futur (Mercure de France)
- Revue
2000
Prospectives (PUF)
Analyse et prévision (Futuribles)

d'une société avancée, l'aménagement du territoire, la stratégie industrielle, la protection de l'environnement. Quelques sujets de colloques ? « Industrie, énergie et environnement à l'horizon de trente ans », « L'avenir des villes moyennes », « Perspectives des espèces végétales menacées de disparition », « L'avenir des véhicules électriques »...

• Peut-on parler d'humanisme prospectif ?

Oui, à condition de ne pas se laisser enfermer dans la technologie, de réintégrer dans la prévision la pensée, la culture, la philosophie. Un exemple significatif a été fourni par le colloque organisé en liaison avec le Conseil de l'Europe sur le thème : « Une stratégie pour un développement culturel ». Le dialogue engagé entre le R.P. de Certeau et le philosophe autrichien Georg Pitch sur l'exigence de la pensée philosophique est un des hauts moments de l'histoire des Salines. L'avenir est à ceux qui savent penser.

• Un souhait parmi d'autres ?

Créer autour des Salines un parc régional dans lequel on retrouverait les intentions de Claude-Nicolas Ledoux. Des arbres et encore des arbres. Et des animaux en liberté. Assurer ainsi l'hygiène de l'invention et du futurologue !...

pour demain

A Arc-et-Senans des hommes se sont mis à l'écoute du monde, attentifs à toutes les mutations, à toutes les créations, à la création. Cette création est au service de l'homme, des huit milliards d'hommes qui, dans trente ans, réclameront leur part d'espace, de travail et de pain.

Propos recueillis
et dossier réalisé par
Paul Juif

HOMMES ET MIGRATIONS

ETUDES

NUMEROS SPECIAUX

Vient de paraître hors série

ATLAS DE L'IMMIGRATION (75 F)

Déjà parus :

108 : Les Turcs ; 109 : Les Tunisiens ; 111 : Alphabétisation ; 113 : Recensement des étrangers par l'INSEE. Enquête d'économie et Humanisme à Lyon-Saint-Etienne, etc. ; 114 : Alphabétisation fonctionnelle des travailleurs étrangers ; 115 : Texte du débat des dossiers de l'écran - Deux tables rondes : migrations en Europe, migrants en France ; 116 : Migration algérienne ; 117 : Les mal-logés ; 118 : Le VI^e Plan et les travailleurs étrangers ; 119 : Mouvements migratoires internationaux ; 120 : Les travailleurs étrangers en France - Bibliographie ; 121 : Les étrangers de la Suisse.

Chaque numéro : 10 F franco

N° 116 : 20 F ; N° 118 : 15 F

N° 120 : 20 F (franco)

HOMMES ET MIGRATIONS

DOCUMENTS

BULLETIN BIMENSUEL

Revue de presse, informations, etc.
80 F par an.

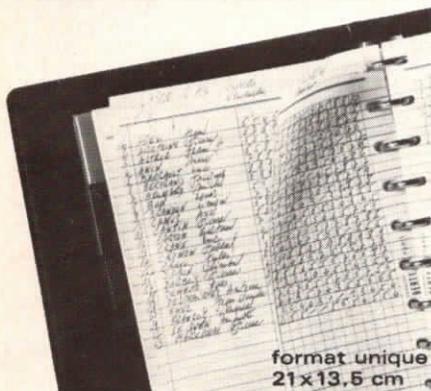
6, rue Barye - PARIS (17^e)

Tél. : 924-71-94

C.C.P. : ESNA PARIS 55-65-40

le carnet
du
professeur

répond à vos besoins
vous aide
dans votre travail
contient
votre documentation
d'usage



● Un système très simple de feuillets juxtaposables évite la saturation et les surcharges en fin de période scolaire.

● Feuillet et colonnes parfaitement neutres permettant l'adaptation de ce carnet à tous les genres de notation et quel que soit le nombre de classes et d'élèves.

● Comporte la fourniture éventuelle d'intercalaires de couleurs ainsi que tous papiers différents (calque millimétré, pochettes transparentes, etc).

● Toujours propre, facilement tenu à jour, le carnet du professeur est livré dans une reliure à anneaux de format peu encombrant.

● Le carnet est vendu complet ou vous le composez vous-même, selon vos besoins, chaque catégorie de feuillets étant fournie séparément.

● NOUVEAUTÉS : les fiches étagées de notation par niveaux, la feuille de moyenne - Emploi du temps - Fiche individuelle d'élève.

par
BERTY 49, rue Claude-Bernard 75005 PARIS
Tél. 331-01-41 - 587-01-13

échanges et recherches

17 F la ligne (TVA comprise) (40 caractères, signes ou espaces). Première insertion gratuite de 3 lignes maximum pour les abonnés. Ne pas omettre de joindre une bande d'abonnement. Frais de domiciliation au journal : 4 timbres à 0,80 F à joindre à la demande d'insertion.

REPOSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO : Mettre chaque réponse dans une première enveloppe timbrée portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe dans une seconde enveloppe affranchie envoyée à L'EDUCATION, Service des Petites Annonces, 13, rue du Four, 75270 Paris Cedex 06.

(Suite de la page 7.)

location (offres)

● 1^o 17 - plage, villa 5 p. ; 2^o 05 - Merlette, 1 800 m, F2, F3. Ecr. Berger, lyc., 17000 Périgny.

● Ile-de-Ré, gd choix de meublés, ms, quinz., sem., Pâques. Ecr. Mercier C., 17630 La Flotte, tél. 09-60-42.

● Gd studio tt conf. r. Cochin, Paris 5^e. Tél. 808-75-49 ap. 20 h.

● Le Guilvinec, port, plage, mais. conf. 3 p. ou 4 p., 5 pers., calme, jard., été. Ecr. Colin E., r. Poriguénor, 29115 Le Guilvinec.

● 22 - Trégastel, villa F3 conf., 6-7 pers., gd jard. clos, acc. direct mer. Ecr. Le Dugou, 1, r. Poutrin, 22000 St-Brieuc.

● VACANCES EN ALSACE. Part. I. au mois logement indép. tt conf., à 8 km de Colmar, ds village du vignoble. Ecr. Sec. du REF, BP 088, 54002 Nancy cedex.

● Bretagne, St-Marc-sur-Couesnon, 15 km Fougères, e. g. él., w.-c., s. d'e., cheminées : 1^o mais. ind. 2-3 pers., parc clos, Pâques 200 F p/sem. ; 2^o mais. ind., 4 pers., chauff. central, cour fermée, Pâques 250 F p/sem. Ecr. Mme Tual, 27, r. Orières, 35300 Fougères, tél. 99-03-18.

● 34 - Vias, bd mer, carav. équ. s/terr. camp., juil., août. Ecr. M. Rabejac, CES, 34800 Clermont-l'Hérault.

● Fréjus, camping résid., carav. 4-5 pl., e. g. él., s/terr. 200 m². Ecr. Leroy, 260, r. Ch.-de-Gaulle, 59139 Wattignies.

● 31 - Luchon alt. 950, mais. camp. tt conf., Pâques, vac. scol. Ecr. Mengarduque, dce éc. f., 31110 Luchon.

● Rosas, b. F3 tt conf., linge compris, pisc. et club. Ecr. Cheneaux, 70, av. Marceau, 75008 Paris, tél. 720-21-75.

● Pyr. audoises Camurac, prox. forêts, chalet 36 lits pr. cl. vertes, libre mai, juin. Ecr. P. Valette, 13, r. Caussade, 81000 Albi.

● Plage Midi, caravanes et bungalows, village vac. Ecr. Bellevue, 34410 Serignan.

● 12 - St-Jean-de-Bruel, pav. tt conf., mai, juin, juill., sept. Ecr. P.A. n° 193.

● Costa-Brava Rosas, villa 5 p., possib. 9 pers., tt conf., cuis., gar., jard., prox. mer, ts ms. Ecr. P.A. n° 194.

● 25 - Métabief, alt. 1000, stat. ski, appt meub. tt conf., 2 ch., bns, gar., cour, calme, ttes périodes, conv. 3-5 pers. Ecr. P.A. n° 195.

● Nice, 80 m mer, gd 3 p. lux., ensol., 4-5 pers., 15 j. Pâques 1 000, 3 ms 20 juin-20 sept. 6 000 F. Ecr. P.A. n° 196.

● Esp., 15 km plages Valencia, villa meub. 4-5 pers., jard., pins, Pâques 700 F. Ecr. P.A. n° 197.

● Médit. Grau-du-Roi, front mer, F2 tt conf., 14-7 au 3-8 1 600 F tt comp. Ecr. P.A. n° 198.

● Esp., Valencia, studio conf. 2-4 pers., Pâques 800 F. Ecr. P.A. n° 199.

● 83 - St-Raphaël, calme, ds villa nve 400 m ct., log. ind. 4-5 p., vue imp., mai, oct. 600, juin, sept. 800, août 2 100 F. Ecr. P.A. n° 200.

● C. d'Azur, St-Aygulf, ds pte villa ind. tt conf., 4 pers. au plus, tr. calme, 1 km mer, belle vue, Pâques, mai, août, sept. Ecr. P.A. n° 201.

● 2 Alpes, studio tt conf., 4 pers., hiver, été. Ecr. Poncet, 112, Les Montjars, 26700 La Garde Adhémar.

● Plage Roussillon, 4 p., cuis., juil., août, sept. Ecr. P.A. n° 202.

● Port-Barcarès Roussillon, instr. I. à coll. studio 4 p., conf., soleil assuré, 1 à 4 sem. Ecr. Vives, instr., 09120 Varilhès.

● A louer, charges comprises : FONTAINEBLEAU, 3 pièces 600 F, 4 pces 700 F, tél. 076-03-11 ; LIEVIN, 4 pièces 536 F, 5 pièces 625 F, tél. (21)28-19-05 ; VALLAURIS, 3 pièces 519 F, 4 pièces 636 F, tél. (93)63-90-70.

● Côte-d'Azur, Eze-s/Mer, loc. meublées, ttes sais., ts stand., ds merveilleux cadre naturel, px tr. raison. Ecr. Ag. de la Gare, 06360 Eze-s/Mer, tél. (93) 01-51-59.

location (demandes)

● Devant accompagner enfant en traitement à Paris, ch. appt ou studio pr 3 pers. ds 17^e ou autre arrt pr vac. Pâques. Ecr. Dr éc. Longuillers, 62630 Etaples.

● Ch. loc. à Quiberon, tt conf., 3 pers., vue mer, vac. Pâques. Ecr. Brugier, éc. Lakanal, 86100 Châtelleraut.

échanges

● Euro Vacation Exchange pour vacances en Angleterre, échanger logements. Ecr. E.V.E., New Barn House, Toft Rd, Camb. G.-B.

● 74 - entre Annecy, Aix-les-Bns, log. camp. tt conf., calme, gar., coui, 6-7 pers. juillet c/log. 3 pers. mer ou Océan. Ecr. Mme Bouvier, éc. 74150 Marigny-St-Marcel.

Suite page 40.

échanges et recherches

17 F la ligne (TVA comprise) (40 caractères, signes ou espaces). Première insertion gratuite de 3 lignes maximum pour les abonnés. Ne pas omettre de joindre une bande d'abonnement. Frais de domiciliation au journal : 4 timbres à 0,80 F à joindre à la demande d'insertion.

REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO : Mettre chaque réponse dans une première enveloppe timbrée portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe dans une seconde enveloppe affranchie envoyée à L'EDUCATION, Service des Petites Annonces, 13, rue du Four, 75270 Paris, Cedex 06.

Suite de la page 39.

● Vac. 75 GRATUITES (20 pays) : INTERVAC, 27, r. J.-Cane, 37000 Tours, tél. (47) 20-20-57.

● Biarritz, pt appt ind. tt conf., 2-3 pers., jard., gar. c/sim. mont. du 15-7 au 15-8. Ecr. P.A. n° 203.

hôtels - pensions

● Pens. famille de « Clavel », 74-Saxel pr. Genève, Pâques, gdes vac., 40 F net, jdre tbre pr rép.

● Bout du Lac d'Annecy, 74210 Faverges HOTEL DE L'ALCALOD *NN. Tél. : (50)44-30-22. Ouv. Rameaux à fin sept., cft., calme, b. tble, gd parc, pens. 48/58 F net. Arrgt fam.

● Hôtel DE LA POSTE, 74 - Lullin, parc, promenades, été, hiver, 46-50 F net.

● 74410 St-Jorioz, lac Annecy, HOTEL LE SEMNOZ, conf., b. table, ambiance, Pâques à fin juin 48 à 50 F TTC, sais. 55 à 60 F TTC, arrgt fam. Tél. 68-60-28.

RIVABELLA/RIMINI (Adriatique)

NORDIC HOTEL

Via Cerrignano - tél. : 55121

Sur mer - chambres balcons avec ou sans services - lift - bar - cabines plage - Prix tt compris : juin et du 26/8 et sept. L. 4 000/4 500 - juillet L. 4 500/5 000 - 1/25/8 L. 5 200/6 000 - rabais enfants.

ventes et achats

● Vds terrain rég. Villefranche Rgue, 3631 m² à 2 F le m², bd route, b. expos. Ecr. Cantournet, 12260 Villeneuve.

● Vds 04 - Manosque, villa F5, b. exp., jard., gar. Ecr. Pecoul, r. Androne, 04200 Sisteron.

● Pr. Draguignan, pl.-pied 110 m² + gar. + dép. sur 5 000 m² aménag., omb., 18 U, crédit poss. Ecr. Serra, r. Champêtre, 59130 Lambertsat.

● Vds 980 m² terr. à bâtir viabilisé. Ecr. Ruiz, CES, 23300 La Souterraine.

FORMATION AUX TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES, stages 4/8 j. Hte-Provence, Pâq-et été. Réalisation, trav. pratiq. TV-magnétoscope. Cinéma. Diaporama. Centre audiovisuel FDAC, 04510 Aiglun (timb. rép. 1,40).

TUNISIE-AUDIOVISUEL stages 1 sem. ETUDE + TOURISME mai à oct. Cours photo-ciné-TV. RAIDS prise vues et son (mer, désert, archéol., folklore). Centre audiovisuel FDAC, 04510 Aiglun (timbre pour réponse 1,40).

● Toulouse, ach. T1 ou T2 bas Côte pavée ou quai St-Sauveur. Ecr. P.A. n° 204.

automobiles - caravanning

● Vds 104 vert pistache, 9 ms, 9 000 km. Ecr. Fonteny les Buis, 4, r. L.-Pergaud, 25700 Valentigney.

● Vds 304 S, 9 ms, 7 000 km, lib. mars. Ecr. Saumier, 6, r. Champerriet, 25550 Bavans.

● Vds carav. Digue 4,30 m, 4 pl., tr. b. ét., wc transf. glac. cuis. but., auv. Ecr. Dauverre, éc. Fortville, 05100 Briançon.

● Vds coupé 104 vert mousse, 9 ms. Ecr. Bainier, 20 C, av. Leclerc, 25200 Montbéliard.

correspondance scolaire

● Cl. 6° A, 22 él., ch. corresp. mer ou mont. Ecr. Mme Levy, CES A.-Chénier, r. Diderot, 78200 Mantes-la-Jolie.

● CM1 mixte 12 g., 6 f. ch. corresp. mer ou mont. Ecr. Dr éc. A. Thomas, Vitry-s/Orne, 57120 Rombas.

divers

● Ch. « Techniques industrielles » n° 6. Ecr. Lapierre C., éc. tech. Ste Anne, 73290 La Motte-Servolex.

● CV ch. moniteurs juil., août ; équitation. Ecr. M. Charbonnel, éc. du centre, 91800 Brunoy.

● Vds méthode Linguaphone espagnol 500 F. Tél. (81) 80-25-92 p. 247, 8 h à 11 h.

● Rech. pr CFA 1 prof. homme EG et dés., 1 prof. cuisine. Ecr. Saunier, Dr CFA, pge du Commerce, 72000 Le Mans.

● Enseignte allemande (2°) 29 ans, connaissant bien le français, désire entrer en relation avec coll. française même âge, région sud ou ouest pr éch. 3 semaines vac. familiales cet été entre 17 juillet et 30 août. Mlle Iris Rose, D575 Menden, Hombergskamp 44, inviterait sa correspondante cette année ou l'année prochaine en Allemagne.

● Dr CV dipl. et écon. ch. postes préf. mont., août, étudier. ttes propos. Ecr. Dufau, r. du Mas, 40800 Aire-s/Adour.

● Rech. en fr. ou autres langues tout sur occupation alliée, partic. fr. en Allemagne période 1944-49, e.p. « An 0 de l'Allemagne », « Allemagne notre souci », J.O. Cdt en ch. forces fr. en Allemagne, etc. Ecr. P.A. n° 206.

● Ach. « L'Oppidum de Vix et la Civilisation hallstattienne finale » de R. Joffroy 1960. Ecr. P.A. n° 205.

● Construisez dans les Landes... Le GROUPEMENT ARTISANAL DE TARTAS vous propose votre maison en matériaux traditionnels, sur des terrains en lotissement ou isolés. Catalogue contre 5 F en timbres au G.A.T., pl. Gambetta, 40400 Tartas.

BEAUJOLAIS-VILLAGES

Enseignants demandez tarifs expédition

R. Martin et Fils, viticulteurs

Py-de-Bulliat, 69430 Régnié-Durette

● Vos bordeaux en direct de la propriété, crus sélectionnés avec prix dégressifs par quantité. Ecr. Les Vignobles de Bordeaux, 33210 LANGON. Correspondants demandés.

● COURS D'ESPAGNOL AU BORD DE LA MER pr 900 F, cours, logement, repas, excursions compris. Ecr. TEE, Calvo Sotelo, 47. Reus. Espagne.

● Vins de Bourgogne. M. Champy, propr. récolteur, mari et gendre de collègues, 73, av. de la Gare, 21220 Gevrey-Chambertin, vend directement de la propriété : Gevrey-Chambertin et Gevrey-Chambertin 1^{er} Cru. Tarifs sur demande.

● Ass. caract. éduc. recherche directeur centre vacances Pâques, été, demeurant 300 km Paris max. Ecr. Centres Culturels de Loisirs et de Plein Air, 53, av. de la Grande-Armée, 75016 Paris.

● DIRECTEMENT pour vos achats de vins de Bourgogne, J.-C. BOISSET fils et gendre de collègues, 21700 Nuits-Saint-Georges. Propriétaire en GEVREY-CHAMBERTIN, COTE DE NUITS-VILLAGES, BOURGOGNE ROUGE. Tarif général sur demande. Conditions particulières aux enseignants.

RELATIONS AMICALES

corresp., renc., sorties, ttes régions ts âges, milieux div. c/3 timbres. PÉNCUB-éduc., 4, pl. B.-Carnot, 13-Marseille-2^e.

Pour renforcer votre enseignement
FICHES DE FRANÇAIS

2 séries de 20 fiches :

CM1/CM2 et CM2/6^e III

La série 10 F franco

Joindre chèque à la commande à

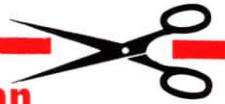
Librairie NADAUD, 87200 ST-JUNIEN

Abonnements

l'éducation,
B.P. 365 11, 75526 Paris Cedex 11
Tél. : 345-37-21

Publicité - Petites annonces

13, rue du Four, 75270 Paris Cedex 06
Tél. : 326-36-92



Je vous prie de m'abonner pendant un an à l'éducation
FRANCE 50 F **ÉTRANGER 65 FF**

Chèque ou mandat ci-joint à facturer Date _____ Signature _____

N'envoyez pas votre chèque postal à votre C.C.P. : joignez-le à ce bulletin. Merci.

Adresse du destinataire

M. Mme Mlle _____
(en majuscules d'imprimerie)

Profession _____

N° _____ Rue _____

à _____

Adresse postale _____

**Case réservée
au service**

Date inst. _____
 Payé - A facturer
 1 2 3
 Numéros servis

Envoi de la facture à

M. Mme Mlle _____
(en majuscules d'imprimerie)

Profession _____

N° _____ Rue _____

à _____

Adresse postale _____

Ce bon - à envoyer B P 36511, 75526 Paris Cedex 11 - ne doit pas être utilisé pour un réabonnement

*Chère lectrice,
 Cher lecteur,*

Vous venez de lire "L'Éducation".

Peut être avez-vous eu quelques difficultés à vous le procurer ? Peut être n'est-ce même pas le dernier numéro ?

Pourtant, vous avez le vif désir de suivre régulièrement l'actualité scolaire et universitaire et d'être au courant de tout ce qui peut vous aider dans votre vie professionnelle !

Chisissez la solution la plus simple : abonnez-vous ! Vous recevrez L'Éducation chez vous, chaque semaine de l'année scolaire, et pourrez lire enfin tout à votre aise.

Et si vous êtes déjà abonné, pourquoi ne pas faire profiter du bon ci-joint ami ou collègue ?

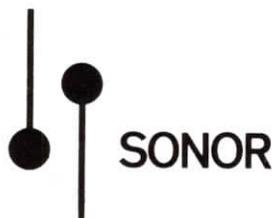
Avec nos sentiments les meilleurs.

F. Silvain

*Chef du service
de la promotion*

INSTRUMENTARIUM - BOUVIER

- 28 Modèles de Carillons
- 31 Modèles de Xylophones
- 26 Modèles de Métallophones
- 16 Modèles de Lames et Plaquettes sonores
- 34 Modèles de Tambourins
- 41 Modèles de Timbales
- 11 Modèles de Triangles
- 15 Modèles de Cymbales
- 6 Modèles de Grosses Caisses
- 6 Modèles de Caisses claires
- 4 Modèles de Bongos
- 11 Modèles de Blocs chinois
- 30 Modèles Percussion Claves
- Blocs et Tubes résonnants
- Castagnettes - Grelots - Maracas
- 15 Modèles de Guitares



F MOECK

L

U

T

E

S

Bärenreiter



Françaises **RAHMA**

DOLMETSCH

AULOS

BOUVIER-PARIS

FOURNISSEUR DU CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE PARIS

15, Rue d'Abbeville - 75010 PARIS
TÉLÉPHONE : 878-24-88

R. C. PARIS 62 A 1349
C. C. P. : PARIS 5185-71



PIANOS • PIANOS DE CONCERT • MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT MUSICAL • INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PRIX SPECIAUX aux Membres du Corps Enseignant et Etablissements Scolaires
Nouveau catalogue gratuit sur demande